# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

## Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

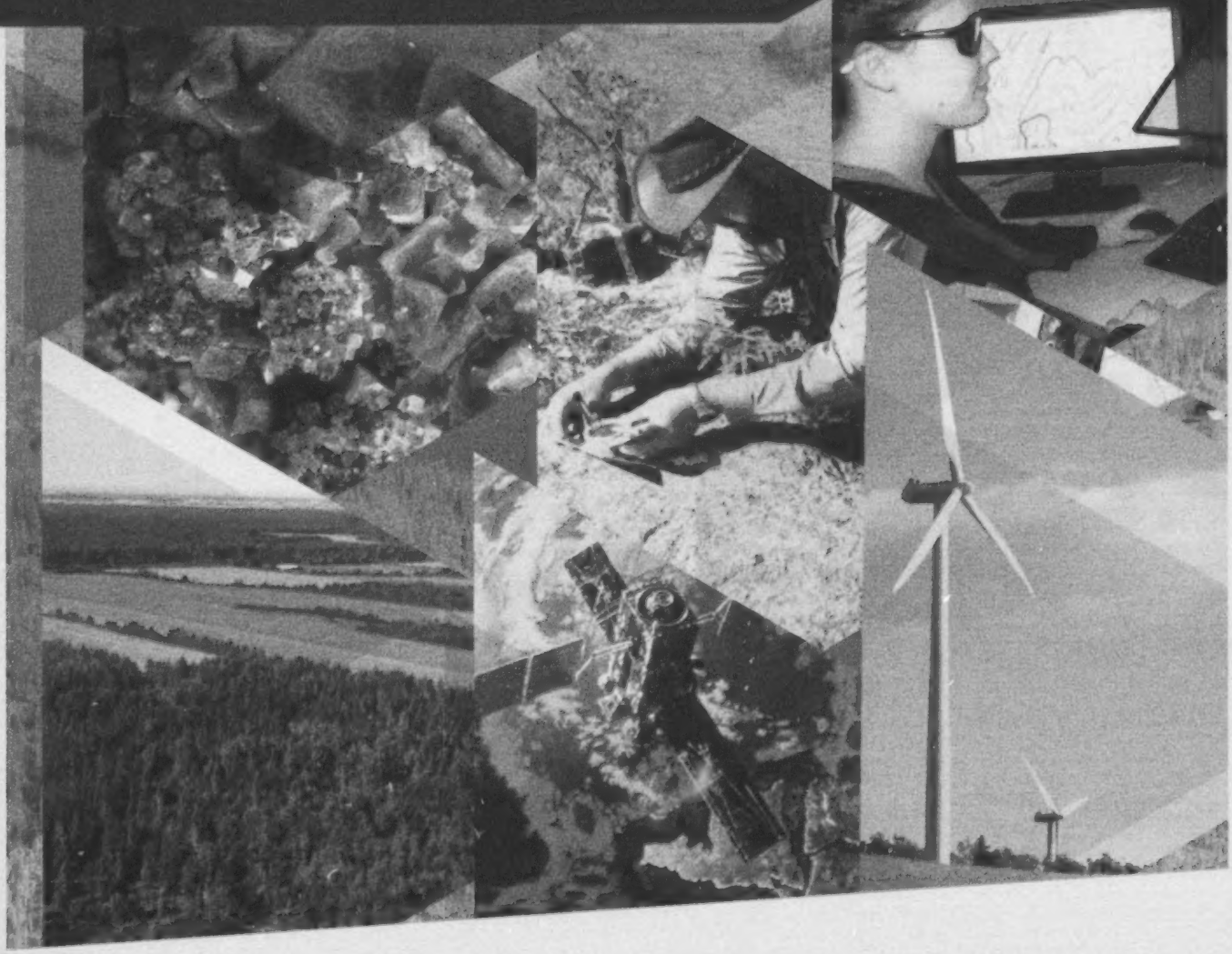

Québec

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
978-2-550-73904-3 (imprimé)
978-2-550-73905-0 (PDF)

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

## Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

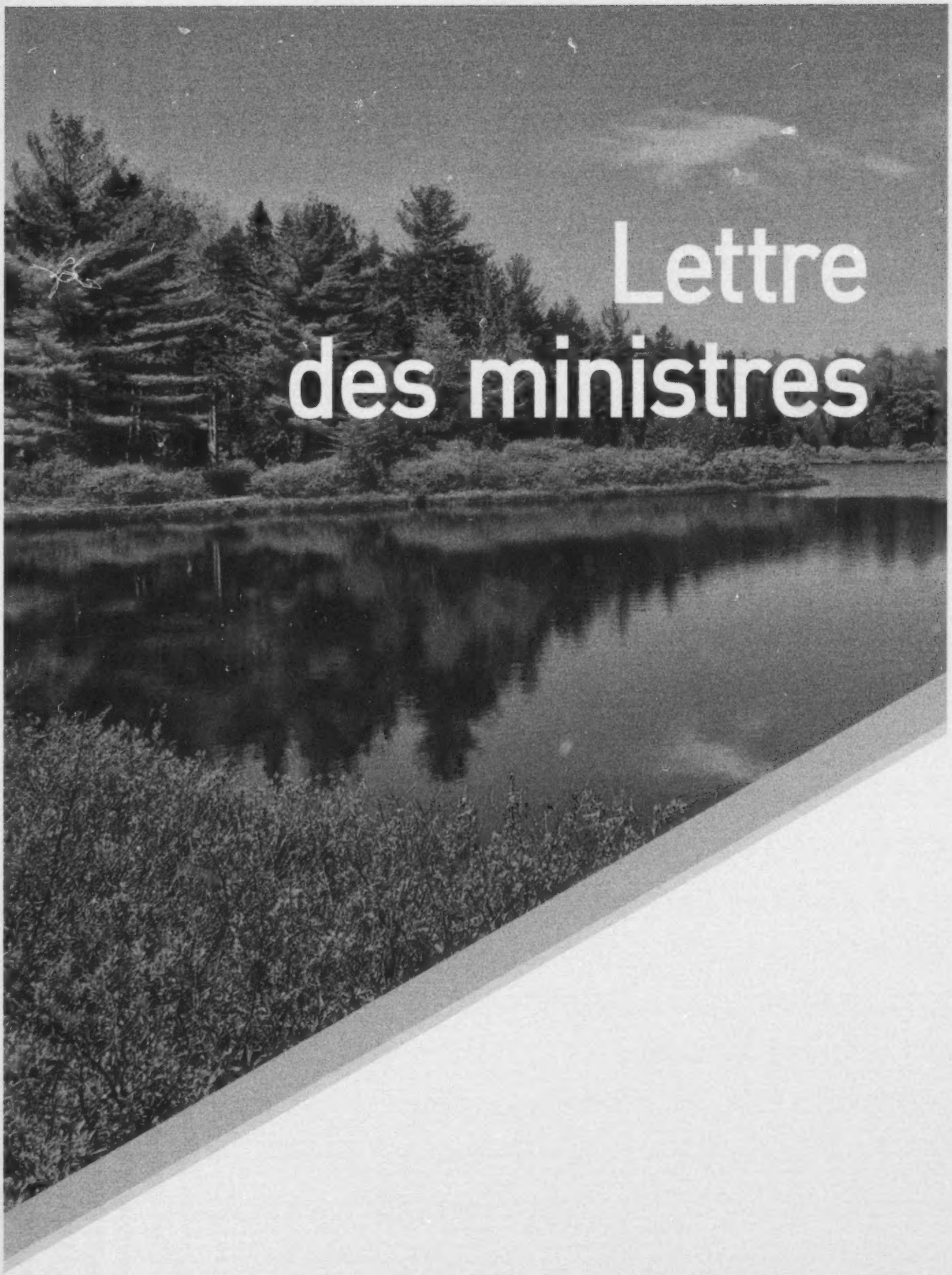

# Lettre des ministres

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Il présente la reddition de comptes de l'ensemble du Ministère, tel qu'il était constitué au 31 mars 2015.

Toutes les actions et réalisations présentées ici témoignent des efforts du Ministère et de son personnel pour accomplir sa mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Pierre Arcand**
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Luc Blanchette**
Ministre délégué aux Mines

Québec, septembre 2015

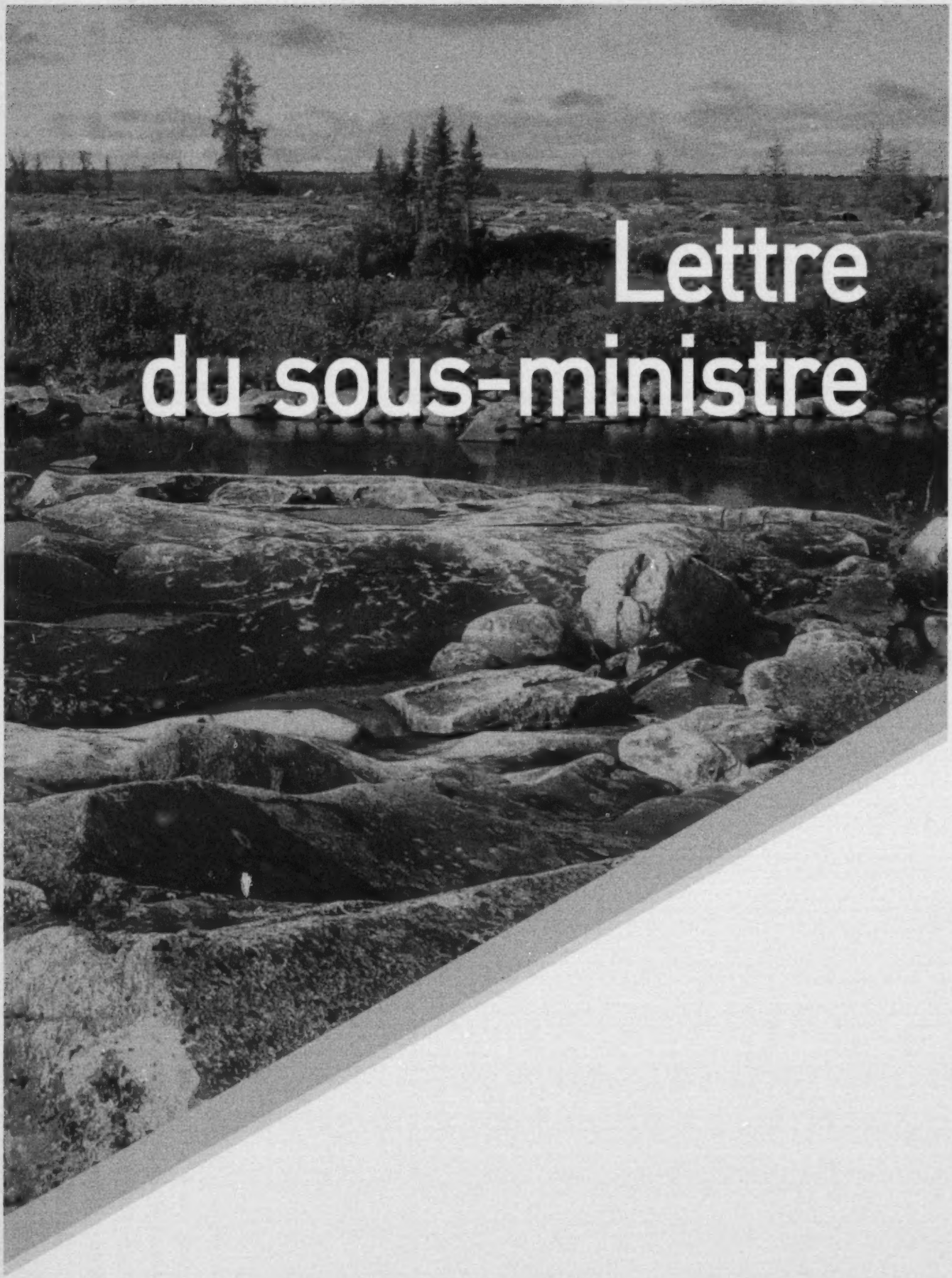

# Lettre du sous-ministre

Monsieur Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Monsieur Luc Blanchette
Ministre délégué aux Mines

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

L'année financière 2014-2015 est une année de transition à la suite de la création du Ministère en avril 2014. Ce rapport annuel de gestion constitue une synthèse de nos principales activités menées au cours de la dernière année financière.

Il permet d'apprécier les actions entreprises par le Ministère au cours de la période 2014-2015, notamment celles qui contribuent directement à la mise en œuvre des priorités gouvernementales.

Je tiens à saluer l'ensemble du personnel pour son engagement et son professionnalisme qui ont permis, entre autres, de relever les défis inhérents à la création d'un nouveau ministère, d'accomplir sa mission et de contribuer à l'atteinte des priorités du gouvernement.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

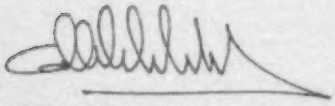

**Gilbert Charland**
Sous-ministre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Québec, septembre 2015

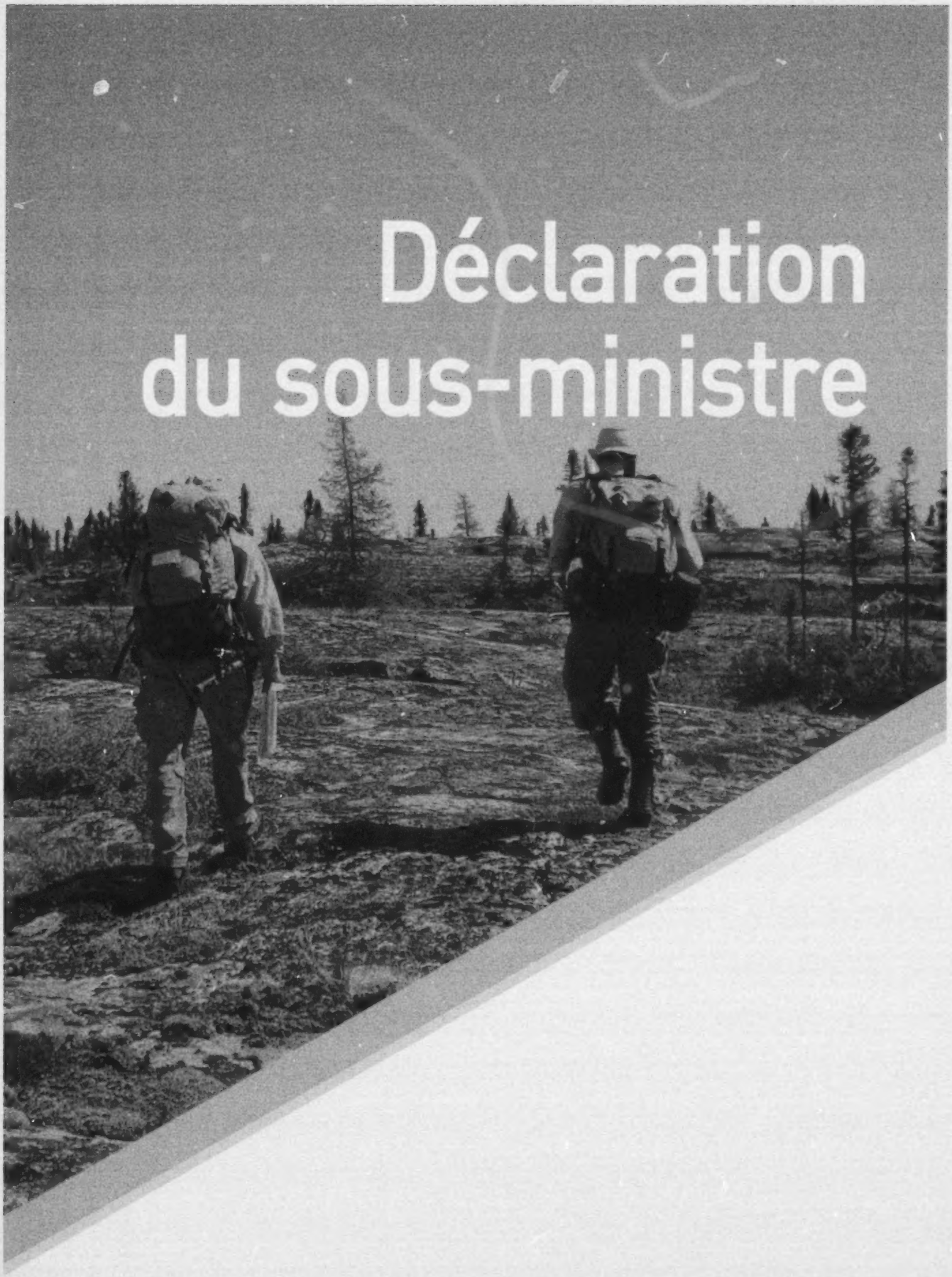

# Déclaration du sous-ministre

# Fiabilité des données et contrôles afférents

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité de l'information qui y est présentée et sur celle des contrôles afférents.

Les membres de la direction, en collaboration avec les gestionnaires, ont veillé à ce que des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de l'information soient maintenus, alimentés et entretenus au cours de l'exercice.

À ma connaissance, le Rapport annuel de gestion 2014-2015 correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015. Les résultats sont exacts et fiables.

Par ailleurs, la Direction de l'évaluation et de la vérification interne évalue le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.

**Gilbert Charland**
Sous-ministre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Québec, septembre 2015

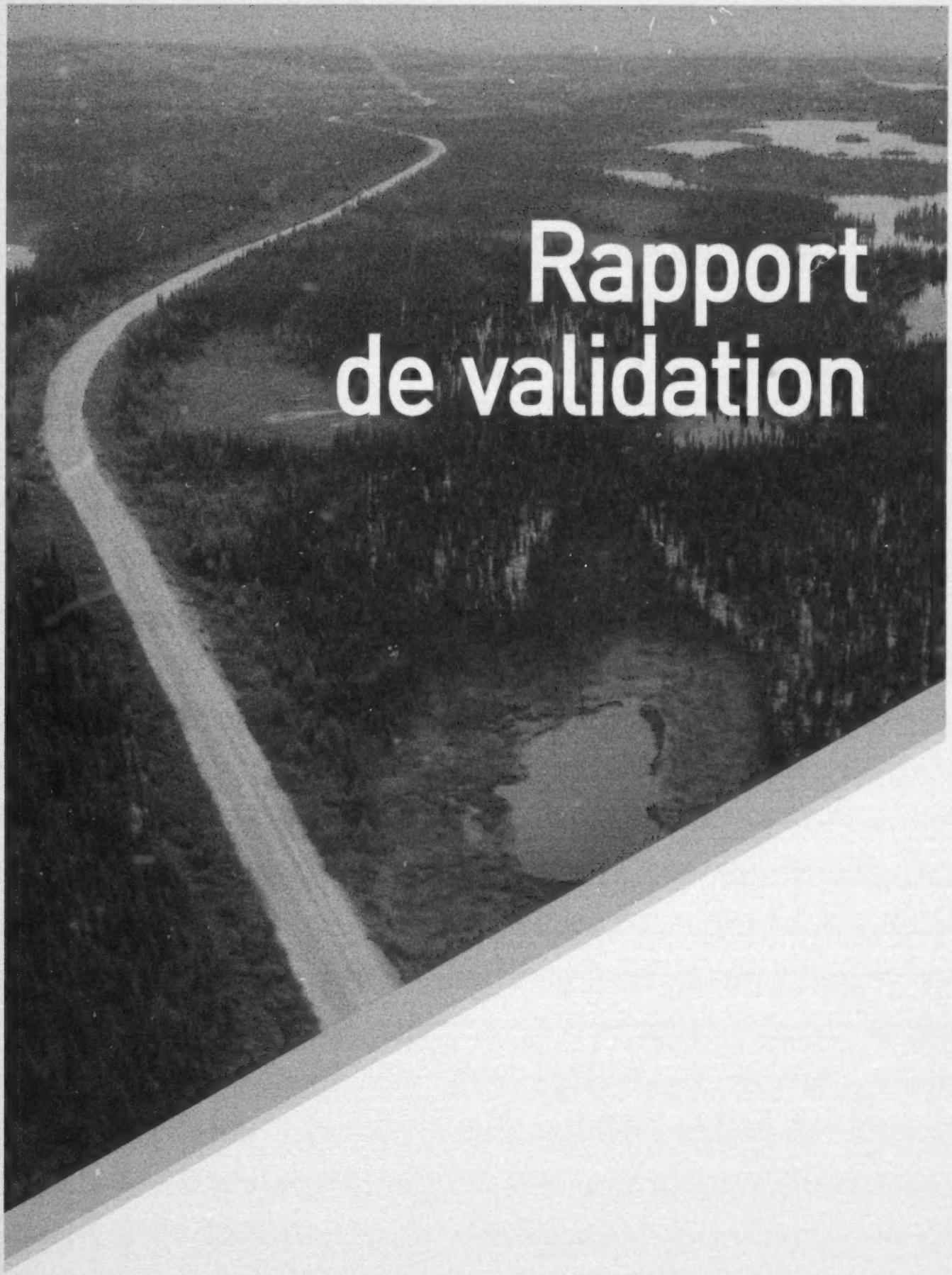

# Rapport de validation

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au 31 mars 2015.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à appliquer des procédés analytiques et à discuter de l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de celui-ci, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Isabelle Godbout

**Isabelle Godbout**
Directrice de l'évaluation et de la vérification interne

Québec, septembre 2015

# Avant-propos

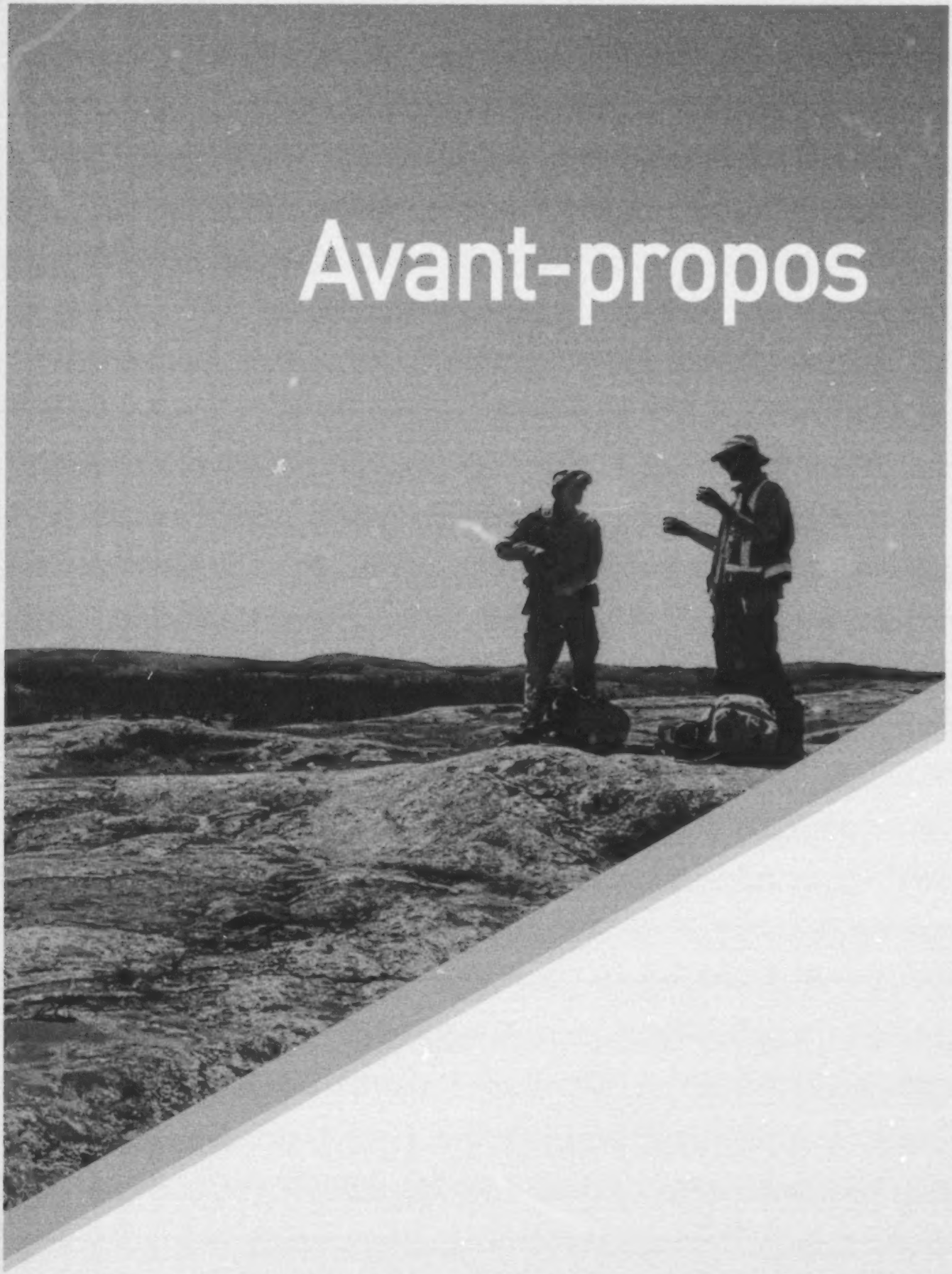

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a été créé le 24 avril 2014. Le Secteur des forêts et le Bureau du forestier en chef, qui relevaient du ministère des Ressources naturelles, ont été intégrés au nouveau ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, créé le même jour. Le Secteur des opérations régionales a été transféré, en majeure partie, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Aussi, la comparaison avec des résultats d'années antérieures doit être effectuée avec prudence en raison de la scission du ministère des Ressources naturelles. Le choix de présenter des chiffres de l'année financière 2013-2014, malgré la scission du Ministère en avril 2014, a été maintenu dans un souci de transparence.

Le Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles ne peut servir de référence pour la reddition de comptes au 31 mars 2015. À cet effet, le Plan stratégique 2015-2018 est en cours d'élaboration au terme de l'exercice 2014-2015.

Ainsi, pour la reddition de comptes au 31 mars 2015, le Ministère a choisi de procéder en faisant état des travaux relatifs aux priorités gouvernementales et stratégiques. De plus, le Ministère rend compte de ses réalisations pour cette même période.

Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 est composé des sections suivantes :

- Les **faits saillants** qui ont marqué les actions du Ministère
- Les activités entreprises dans le cadre des **priorités gouvernementales**
- Les **réalisations** du Ministère relatives à sa mission
- Les **services aux citoyens** et à la clientèle
- L'**utilisation des ressources** humaines, financières et informationnelles
- L'état de situation en ce qui concerne les **exigences législatives et gouvernementales**

# Table des matières


LETTRE DES MINISTRES ..... IV

LETTRE DU SOUS-MINISTRE ..... VI

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE ..... VIII

RAPPORT DE VALIDATION ..... X

AVANT-PROPOS ..... XII

FAITS SAILLANTS ..... XVIII

LA PÉRIODE 2014-2015 EST MARQUÉE PAR LE LANCEMENT DE TROIS CHANTIERS MAJEURS ET DE DEUX PLANS D'ACTION IMPORTANTS ..... 1

- Acceptabilité sociale ..... 1
- Politique énergétique 2016-2025 ..... 1
- Vision stratégique du développement minier ..... 1
- Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs ..... 1
- Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures ..... 2
- Autres faits marquants ..... 2

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES ..... 4

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE ..... 5

- Mission et vision ..... 5
- Domaines de responsabilités ..... 5
- Clientèle et partenaires ..... 5
- Structure administrative ..... 6

PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES ..... 7

- Acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales ..... 7
- Politique énergétique ..... 7
- Vision stratégique du développement minier ..... 8
- Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures ..... 9
- Plan Nord ..... 11

RÉALISATIONS ..... 12

- Évaluations environnementales stratégiques ..... 12
- Développement éolien ..... 13
- Stratégie d'utilisation des surplus énergétiques ..... 13
- Protocole d'entente Québec-Ontario en matière d'énergie ..... 13
- Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs ..... 14
- Mise en œuvre de l'Accord entre les gouvernements du Québec et du Canada sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent ..... 14

Stratégie canadienne de l'énergie ..... 15
Mise en œuvre du nouveau régime minier ..... 15
Acquisition de connaissances géoscientifiques ..... 15
Restauration des sites inscrits au passif environnemental minier ..... 16
Mesures budgétaires en appui à l'exploration minière ..... 16
Mise en place du réseau régional ..... 17
Géoinfo ..... 18
Réforme du cadastre québécois ..... 18
SERVICES AUX CITOYENS ET À LA CLIENTÈLE ..... 19
Déclaration de services aux citoyens ..... 19
Demandes de renseignements ..... 22
Prestation électronique de services ..... 23
Gestion des plaintes ..... 24
UTILISATION DES RESSOURCES ..... 25
Ressources humaines ..... 25
Ressources financières ..... 28
Ressources informationnelles ..... 30
EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES ..... 33
Accès à l'égalité d'emploi ..... 33
Représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier ..... 34
Accès à l'information et protection des renseignements personnels ..... 36
Allègement réglementaire et administratif ..... 38
Bonis au rendement ..... 39
Développement durable ..... 39
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration publique ..... 40
Mesures de réduction de dépenses ..... 41
Occupation et vitalité des territoires ..... 42
Politique de financement des services publics ..... 44
Renseignements relatifs aux contrats de service ..... 44
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec ..... 44
**ANNEXES ..... 50**
ANNEXE I - ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2015 ..... 52
ANNEXE II - REVENUS DE TARIFICATION ..... 54
ANNEXE III - PLAN D'ENSEMBLE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ..... 57
ANNEXE IV - LISTE DES ACRONYMES ..... 60

# Liste des tableaux


TABLEAU 1 – Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens du MERN ..... 20
TABLEAU 2 – Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens ..... 21
TABLEAU 3 – Résultats relatifs aux engagements du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière et service à la clientèle de Géoboutique Québec ..... 21
TABLEAU 4 – Nombre de contacts effectués auprès du Service à la clientèle ministériel du MERN et du MFFP, selon le mode de communication ..... 22
TABLEAU 5 – Nombre de contacts effectués auprès du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, selon le mode de communication ..... 22
TABLEAU 6 – Nombre de contacts effectués auprès de Géoboutique Québec, selon le mode de communication ..... 22
TABLEAU 7 – Nombre de visites des sites ministériels et nombre de transactions effectuées ..... 23
TABLEAU 8 – Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère ..... 24
TABLEAU 9 – Nombre de plaintes reçues ..... 24
TABLEAU 10 – Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2015, par grand secteur d'activité ..... 25
TABLEAU 11 – Répartition de l'effectif utilisé au 31 mars 2015 ..... 26
TABLEAU 12 – Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2015, par catégorie d'emploi ..... 26
TABLEAU 13 – Répartition des dépenses totales de formation et de développement du personnel ..... 27
TABLEAU 14 – Évolution des dépenses de formation ..... 27
TABLEAU 15 – Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi ..... 27
TABLEAU 16 – Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi ..... 28
TABLEAU 17 – Taux de départ volontaire du personnel régulier ..... 28
TABLEAU 18 – Répartition des revenus, selon le domaine d'activité ..... 29
TABLEAU 19 – Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité ..... 29
TABLEAU 20 – Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation ..... 30
TABLEAU 21 – Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2014-2015 ..... 31
TABLEAU 22 – Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles ..... 32
TABLEAU 23 – Liste des ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles ..... 32
TABLEAU 24 – Nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2014-2015 ..... 33
TABLEAU 25 – Nombre d'employés en place au 31 mars 2015 ..... 33
TABLEAU 26 – Taux d'embauche des membres de groupes cibles en 2014-2015 ..... 34
TABLEAU 27 – Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statut d'emploi ..... 34
TABLEAU 28 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier au 31 mars ..... 34
TABLEAU 29 – Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2015 ..... 35

TABLEAU 30 – Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi ..... 35
TABLEAU 31 – Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015 ..... 35
TABLEAU 32 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) – Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH ..... 36
TABLEAU 33 – Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) – Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars ..... 36
TABLEAU 34 – Répartition des demandes d'accès à l'information, par année financière ..... 36
TABLEAU 35 – Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web ..... 37
TABLEAU 36 – Nombre de formalités administratives, coût et variation par année ..... 39
TABLEAU 37 – Comité permanent et mandataire ..... 40
TABLEAU 38 – État d'avancement de la mise à jour de la politique linguistique ministérielle ..... 41
TABLEAU 39 – Implantation de la politique linguistique ministérielle ..... 41
TABLEAU 40 – Mesures de réduction de dépenses pour le Fonds de l'information sur le territoire ..... 41
TABLEAU 41 – Mesures de réduction de dépenses pour le Fonds des ressources naturelles ..... 42
TABLEAU 42 – Suivi des actions inscrites à la Stratégie pour assurer l'OVT qui relèvent du MERN ..... 42
TABLEAU 43 – Contrats de services, comportant une dépense de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2015 ..... 45
TABLEAU 44 – Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec dans le secteur de l'énergie ..... 46
TABLEAU 45 – Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec dans le secteur minier ..... 47
TABLEAU 46 – Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec dans le secteur du territoire ..... 50
TABLEAU 47 – Énergie et Ressources naturelles ..... 54
TABLEAU 48 – Fonds d'information sur le territoire ..... 55
TABLEAU 49 – Fonds des ressources naturelles ..... 56
TABLEAU 50 – Résultats de participation par programme Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques 2008-2015 ..... 57
TABLEAU 51 – Résultats d'économies d'énergie par programme Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques 2008-2015 ..... 58
TABLEAU 52 – Projets acceptés dans le programme Technoclimat en 2014-2015 ..... 59

# Faits saillants

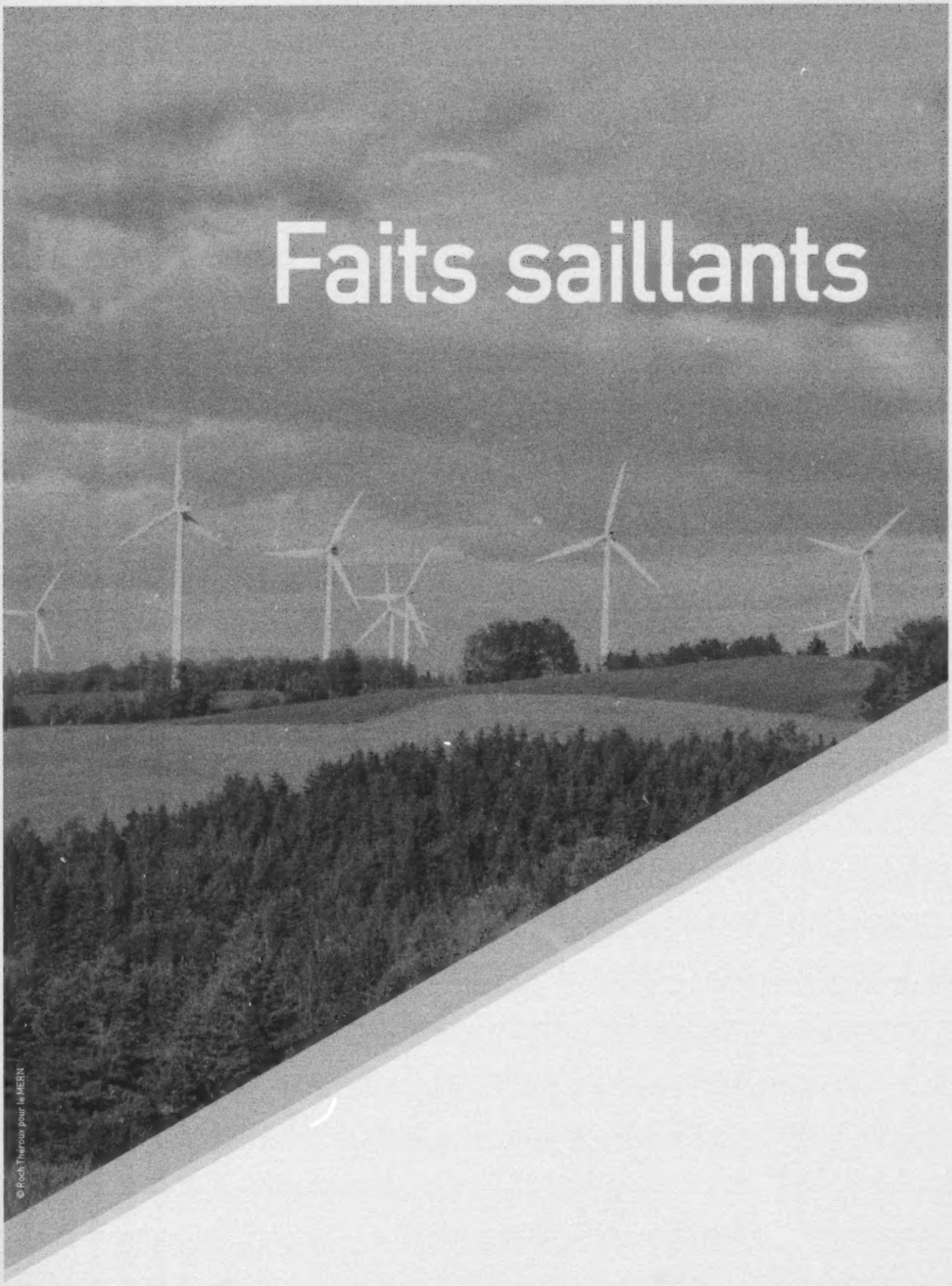

© Roch Theroux pour le MERN

# La période 2014-2015 est marquée par le lancement de trois chantiers majeurs et de deux plans d'action importants

## ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le chantier sur l'acceptabilité sociale a été lancé le 18 novembre 2014. Ce chantier démontre la volonté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de prendre davantage en compte les facteurs d'acceptabilité sociale dans les processus décisionnels menant à la mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques et minérales.

## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2016-2025

La démarche de réflexion et de consultation soutenant l'élaboration de la nouvelle politique énergétique du Québec a été engagée le 7 novembre 2014. Une première table d'experts a été organisée sur le thème de l'efficacité et de l'innovation énergétiques à Montréal, le 13 février 2015. Une seconde table ronde a été organisée à Shawinigan, le 30 mars 2015, sur le thème des énergies renouvelables, incluant les bioénergies et les sources de chaleurs. Une séance de consultation publique s'est déroulée en soirée pour chacune des deux tables d'experts.

## VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT MINIER

Les réflexions entourant la vision stratégique du développement minier ont débuté à l'automne 2014, par l'élaboration d'un diagnostic sur les différents enjeux du développement minier au Québec. La vision stratégique fait intervenir tous les ministères et organismes partenaires dans le développement minier. Les orientations et les pistes d'action s'harmoniseront aux autres stratégies gouvernementales telles que le Plan Nord, la Stratégie maritime et les Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire – volet minier.

## PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LES PUITS INACTIFS

Le Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs a été rendu public le 16 octobre 2014. Celui-ci vise à intensifier le Programme d'inspection systématique des puits pétroliers et gaziers inactifs, soit les puits fermés définitivement. Tout le territoire du Québec est soumis à ce plan, mais la priorité est donnée aux puits situés dans les basses-terres du Saint-Laurent. Pour ce faire, le Ministère a signé, le 17 novembre 2014, une entente avec l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI).

# PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LES HYDROCARBURES

Le 30 mai 2014, le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures a été lancé conjointement avec le MERN et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Par ce plan d'action, le gouvernement du Québec veut d'abord et avant tout s'assurer de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement. Les actions visent, avant que soit autorisée toute éventuelle exploitation, à confirmer le potentiel géologique, à évaluer, le cas échéant, la rentabilité économique, à déterminer et à appliquer les meilleures pratiques ainsi qu'à réduire les risques associés au transport des hydrocarbures.

# AUTRES FAITS MARQUANTS

L'année 2014-2015 a également été marquée par le classement du Québec à la 6e place au monde quant à son attrait pour les investisseurs miniers. Chaque année, l'Institut Fraser effectue un sondage auprès de plusieurs milliers d'entreprises du secteur de l'exploration minière à travers le monde. Ce sondage permet de suivre l'évolution de la perception des investisseurs de l'environnement d'affaires de plusieurs juridictions dans le monde. La remontée remarquable du classement du Québec, de la 18e à la 6e place au monde, s'explique notamment par l'indice sur la perception des politiques. L'entrée en vigueur, le 10 décembre 2013, de la Loi modifiant la Loi sur les mines est un facteur clé de cette progression.

L'outil Géoinfo a été mis en ligne le 8 octobre 2014. Cet outil s'inscrit à l'intérieur des priorités gouvernementales d'accessibilité et de mise en valeur de l'information géographique. Géoinfo regroupe en un seul endroit les connaissances géographiques que les ministères et organismes choisissent de rendre accessibles. Au 31 mars 2015, 135 fiches de connaissances géographiques étaient répertoriées, et ce, grâce à la collaboration de 18 ministères et organismes publics partenaires du projet.

Enfin, le programme ÉcoPerformance soutient les entreprises, les institutions et les municipalités dans leur transition vers une économie à plus faible empreinte carbone en encourageant l'utilisation d'énergies et de technologies propres. Le 2 décembre 2014, lors de la mise à jour économique, une somme additionnelle de 85 millions de dollars a été allouée au volet PME de ce programme. Avec ce budget additionnel, les PME seront mieux outillées pour concrétiser des projets visant à réduire une partie de leurs coûts d'exploitation attribuables à l'utilisation de carburants et de combustibles fossiles. Ce faisant, les PME québécoises pourront maintenir, voire renforcer leur compétitivité, tout en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

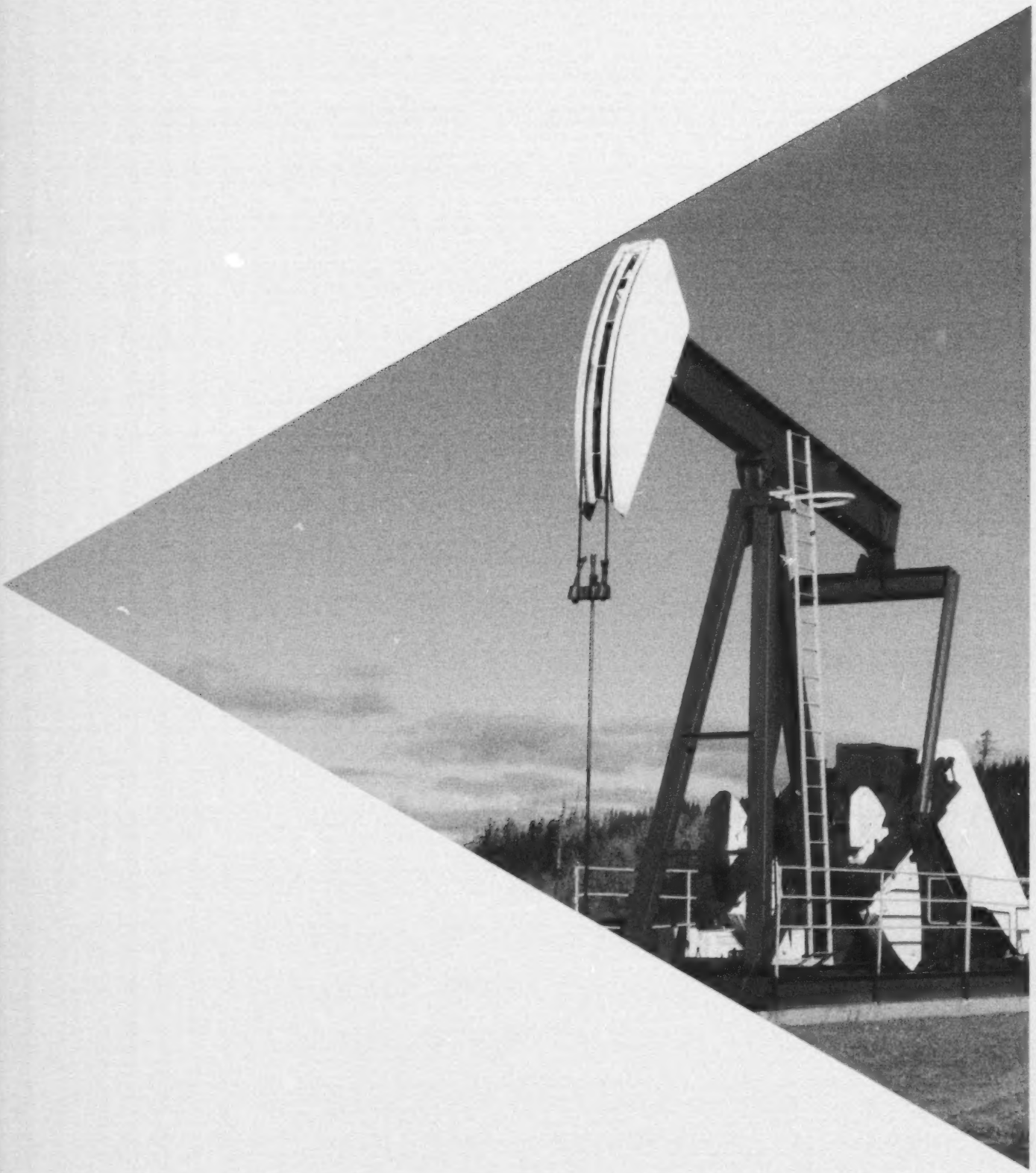

Ministère
de l'Énergie et
des Ressources
naturelles
© Roch Theroux pour le MERN

# Présentation du Ministère

## MISSION ET VISION

En tant que gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques et minérales ainsi que de l'information foncière, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles remplit sa mission en s'appuyant sur une connaissance de pointe qui lui permet d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, et ce, au bénéfice des citoyens.

Aussi, le Ministère aspire à être reconnu pour son leadership et pour sa gestion innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial. Il cherche surtout à ce que les régions et leur population profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

## DOMAINES DE RESPONSABILITÉS

Les domaines de responsabilités du Ministère sont multiples :

- Assurer la mise en valeur et la gestion du territoire public et des ressources énergétiques et minérales
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources énergétiques et minérales
- Veiller à la protection et à la conservation des ressources énergétiques et minérales et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public
- Favoriser et promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques
- Assurer la gestion, la conservation et l'intégrité de l'information foncière relative au territoire public et privé
- Attribuer et gérer les droits d'usage du territoire public et des ressources énergétiques et minérales

## CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

Le Ministère traite avec sa clientèle, ses partenaires et ses délégataires. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégataires.

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble de la population québécoise. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. De par l'éventail des produits et services offerts, les citoyens et les entreprises sont amenés à traiter régulièrement avec le Ministère.

La clientèle du Ministère est composée des groupes suivants :

- Les citoyens
- Les villégiateurs
- Les titulaires de droits fonciers
- Les professionnels du domaine immobilier (avocats, notaires, arpenteurs-géomètres, etc.)
- Les promoteurs industriels ou commerciaux présents sur les terres du domaine de l'État
- Les associations liées aux ressources énergétiques et minérales
- Les prospecteurs
- Les sociétés d'exploitation et d'exploration minières, pétrolières et gazières
- Les compagnies de services dans le domaine de l'exploration minérale
- Les promoteurs et les exploitants de projets énergétiques
- Les entreprises de distribution et de transport de produits énergétiques

Les partenaires du Ministère sont :

- Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire
- Les conférences régionales des élus
- Les exploitants de projets énergétiques dans différents domaines (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergies, gaz naturel et pétrole)
- Les entreprises industrielles grandes consommatrices d'énergie
- Les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public
- Les regroupements de villégiateurs
- Les associations récréatives
- Les groupes environnementaux
- Les communautés autochtones
- Les ordres professionnels du domaine foncier
- Les ministères et organismes
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Les délégataires sont :

- Les municipalités régionales de comté (MRC)
- Les municipalités
- Les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothèques)

# STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2015, la structure administrative du Ministère est composée de trois secteurs :

- Secteur de l'énergie
- Secteur des mines
- Secteur du territoire

Elle compte également le Secrétariat général, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles, la Direction générale des mandats stratégiques, la Direction de la gouvernance, de l'évaluation et de la vérification interne et la Direction des communications.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice.

L'organigramme du Ministère au 31 mars 2015 est présenté à l'annexe I.

# Priorités gouvernementales

## ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC AINSI QUE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET MINÉRALES

Le chantier sur l'acceptabilité sociale a été lancé le 18 novembre 2014. Ce chantier s'inscrit dans la volonté du Ministère de prendre davantage en compte les facteurs d'acceptabilité sociale lors des processus décisionnels menant à la mise en valeur du territoire public, des ressources énergétiques et minérales. Il comprend les six étapes suivantes :

1. La réalisation d'un portrait et d'un diagnostic des outils et des pratiques du MERN
2. La tenue de tables de discussion
3. La réalisation d'un rapport présentant des pistes d'amélioration
4. L'élaboration d'un Livre vert
5. La consultation publique
6. L'adoption d'orientations ministérielles

Jusqu'au 31 mars 2015, les travaux ont visé essentiellement la première phase du projet. Celle-ci consistait à réaliser un diagnostic de la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale dans les outils et pratiques du Ministère en matière de planification et de gestion du territoire public et des ressources énergétiques et minérales. Le Ministère a déployé des efforts soutenus pour documenter les thématiques abordées et assurer le suivi des travaux.

En parallèle à l'élaboration du diagnostic, des travaux préparatoires pour la tenue de tables de discussion dans cinq régions du Québec ont été réalisés. Au 31 mars 2015, un document de réflexion était en cours d'élaboration par le Ministère pour alimenter les échanges aux tables de discussion. Ce document présente le rôle du MERN et les responsabilités des principaux secteurs, en lien avec l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire ainsi que des ressources énergétiques et minérales. Des pistes de réflexion sont suggérées à l'aide d'une série de questions structurées axées sur quatre thèmes : le rôle des instances, les approches participatives, les répercussions sociales, environnementales et économiques et le partage des bénéfices.

## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La démarche de réflexion et de consultation devant mener à l'élaboration de la nouvelle politique énergétique du Québec a été engagée le 7 novembre 2014. Cette démarche de réflexion et de consultation réunit des citoyens, des groupes intéressés et des experts reconnus.

La nouvelle politique énergétique 2016-2025 permettra au Québec :

- de s'inscrire dans un contexte énergétique, économique et environnemental mondial en pleine mouvance;
- d'accroître son leadership en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'innovation;
- de mettre en valeur de façon responsable l'ensemble de ses ressources et son patrimoine énergétique commun;
- de poursuivre le développement d'une économie moins dépendante des énergies fossiles.

Au 31 mars 2015, les activités suivantes ont été entreprises :

- Une première table d'experts a été organisée sur le thème de l'efficacité et de l'innovation énergétiques à Montréal, le 13 février 2015. Elle a été suivie, en soirée, d'une séance de consultation publique. Huit experts, 49 partenaires et 108 observateurs ont pris part à la table ronde.
- Une seconde table ronde a été organisée à Shawinigan, le 30 mars 2015, sur le thème des énergies renouvelables, y compris les bioénergies et les sources de chaleur (le solaire, la géothermie et les rejets thermiques). À celle-ci ont participé 14 experts, 52 partenaires et 79 observateurs. Une séance de consultation publique s'est déroulée en soirée.
- Quatre fascicules ont été produits et mis en ligne en vue d'alimenter la réflexion afin d'obtenir un éclairage avisé sur la situation et les enjeux propres au Québec aujourd'hui. Il s'agit de :
  - Tendances mondiales et continentales
  - Profil statistique de l'énergie au Québec
  - Efficacité et innovation énergétiques
  - Énergies renouvelables
- Un site Web a été mis en place pour soutenir la démarche. Il a reçu près de 11 000 visites et permis environ 2 600 visionnements des vidéos des tables d'experts. De plus, environ 124 300 affichages ont été répertoriés dans les médias sociaux.

L'ensemble du matériel recueilli auprès de la population, des intervenants et des experts, y compris les mémoires et le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec ainsi que le rapport du groupe de travail gouvernement-industrie sur l'avenir de la filière éolienne québécoise, est en cours d'analyse pour dégager des pistes de solutions consensuelles aux défis et perspectives économiques, technologiques, sociales et environnementales relatifs à nos approvisionnements en énergie.

## VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT MINIER

L'élaboration d'une vision stratégique du développement minier au Québec était nécessaire, puisque les mesures découlant de la Stratégie minérale du Québec ont été, pour la majorité, mises en œuvre alors que le contexte global du secteur minier au Québec a fortement évolué depuis 2009. Il convenait ainsi de définir et de mettre en place les principales actions que le Ministère devra entreprendre dans les prochaines années afin d'appuyer le développement du secteur minier.

Cette vision stratégique est un dossier à portée gouvernementale interpellant les ministères et organismes parties prenantes dans le développement minier. Les orientations et les pistes d'action s'harmoniseront aux autres stratégies gouvernementales telles que le Plan Nord, la Stratégie maritime et les Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire – volet minier.

Les activités suivantes ont été menées pendant l'année financière 2014-2015 :

- Un diagnostic du secteur minier a été réalisé. Celui-ci a servi de document de consultation afin de faciliter les discussions sur les principaux enjeux auxquels fait face le développement minier au Québec.
- Une première série de consultations ont été menées auprès du personnel du Secteur des mines, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), d'Investissement Québec, du MDDELCC, du ministère des Finances (MFQ) et du Secrétariat au Plan Nord (SPN). Les représentants de l'industrie, des groupes sociaux et environnementaux et des milieux régionaux et locaux ont également été consultés.
- En février et mars 2015, des rencontres de travail ont été organisées avec des exploitants miniers, des représentants des milieux économiques, des élus ainsi que certains groupes d'intérêts. Ces rencontres ont permis de dégager les principales orientations qui seront l'assise de la vision stratégique du développement minier. Elles se sont tenues à Montréal, à Québec, à Rouyn-Noranda, à Chibougamau et à Sept-Îles.

Le diagnostic du secteur minier ainsi que les consultations et les rencontres des parties prenantes ont permis de dégager des enjeux structurés autour de sept thèmes : l'exploration minière, les ressources stratégiques à haut potentiel, les filières stratégiques à haut potentiel de transformation, les réseaux de fournisseurs de services et d'équipementiers, la recherche et l'innovation, le développement durable et l'environnement d'affaires.

# PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LES HYDROCARBURES

Avant que soit autorisée toute éventuelle exploitation des hydrocarbures, le potentiel géologique doit être confirmé, la rentabilité économique évaluée et les meilleures pratiques clairement établies. Soucieux de se doter d'une approche rigoureuse, globale et intégrée, le gouvernement a annoncé, le 30 mai 2014, son Plan d'action sur les hydrocarbures.

Certaines des actions du Plan sont sous la responsabilité du MDDELCC et c'est ce dernier qui effectuera la reddition de comptes de ces activités.

Les principales mesures prévues dans le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures sont les suivantes :

- La modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire applicable aux hydrocarbures
- La sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures
- La réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques : une sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec et une propre à l'île d'Anticosti
- Un projet de loi miroir sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent
- Le Plan d'action pour l'inspection des puits inactifs (ajouté en octobre 2014)
- La mise en place d'un groupe de travail Québec-Ontario sur l'énergie
- La mise en place d'une unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures

Dès juin 2014, le Ministère a reconduit l'interdiction d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Toujours en juin 2014, le Ministère fixait les conditions et obligations auxquelles sont subordonnées toutes les activités de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain à l'île d'Anticosti. Ces conditions visent à garantir la sécurité et la protection des personnes, des biens et de l'environnement lors de la réalisation des travaux de recherche.

En ce qui concerne la sécurité des approvisionnements, les activités suivantes ont été menées :

- Le 4 juillet 2014, le Ministère déléguait un mandat à la Régie de l'énergie pour la production d'un avis sur l'approvisionnement en gaz naturel du Québec, à moyen et à long terme. L'avis de la Régie a été rendu public le 7 janvier 2015. Celle-ci estime que le projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada est souhaitable dans la mesure où il consiste à convertir à un autre usage des actifs de transport de gaz naturel actuellement sous-utilisés et qu'une telle conversion pourrait contribuer à limiter la hausse des tarifs de transport de gaz naturel.
- Le 19 septembre 2014, l'Unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures a été mise en place conjointement par le MERN et le MDDELCC. Elle est composée de représentants de plusieurs ministères et d'une députée du parti formant le gouvernement.

  Le rôle de cette unité est d'abord d'établir un canal de communication efficace entre les promoteurs d'infrastructures pétrolières ou gazières et le gouvernement du Québec. Elle doit également veiller à s'assurer du maintien des relations avec les différentes communautés concernées par les projets d'infrastructures pétrolières en effectuant un suivi régulier des activités et des opérations. Finalement, elle doit s'assurer que toute l'information relative à la sécurité, aux mesures d'urgence et à la protection de l'environnement est transmise aux acteurs directement concernés par ces projets.

  L'inversion du sens d'écoulement du pétrole brut dans la canalisation 9B de la compagnie Enbridge, entre North Westover et Montréal, est le premier projet dont elle assure le suivi. Ce mandat vise prioritairement à effectuer le suivi des recommandations contenues dans le rapport final de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) tenue en décembre 2013 sur le projet d'Enbridge.

Le groupe de travail Québec-Ontario sur l'énergie a été formé à l'automne 2014. Il a comme objectifs de partager, de discuter et d'analyser les questions d'intérêt mutuel ainsi que les sujets liés aux pipelines et aux hydrocarbures, de fournir des conseils et de faire des recommandations sur la résolution d'enjeux qui pourraient comporter des avantages mutuels. Le 21 novembre 2014, le Québec et l'Ontario annonçaient conjointement les sept principes qui guideront leur réflexion sur les projets d'oléoducs dont celui d'Énergie Est de TransCanada. Les sept principes sont :

1. Être conformes aux normes techniques les plus élevées en matière de sécurité publique et de protection de l'environnement
2. Disposer d'une planification d'urgence et de programmes d'intervention d'urgence d'avant-garde
3. Consulter les communautés locales et s'acquitter de leur obligation de consulter les communautés autochtones
4. Tenir compte des impacts en matière d'émissions de GES
5. Offrir des avantages économiques tangibles et des possibilités aux populations de l'Ontario et du Québec, en particulier dans les domaines de la création d'emplois à court et à long terme
6. S'assurer que les risques économiques et environnementaux et les responsabilités, y compris la remise en état, incombent exclusivement aux entreprises de pipeline en cas de fuite ou de déversement sur le sol ou dans l'eau, et fournir des garanties financières, ce qui démontre la capacité de ces entreprises à réagir en cas de catastrophes
7. Prendre en compte les intérêts des consommateurs de gaz naturel

En mars 2015, le Ministère a mis en place un comité interministériel pour l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada. Ce comité a pour but de coordonner l'évaluation de la portion québécoise de ce projet. Il doit :

- analyser la documentation soumise par le promoteur;
- produire des éléments de preuves (analyses, rapport d'expert et avis) à soumettre à l'Office national de l'énergie (ONE);
- préparer des demandes de renseignements auprès du promoteur et des autres intervenants à l'audience de l'ONE sur le projet;
- élaborer les différents scénarios qui guideront la position générale du gouvernement du Québec concernant le projet.

Les actions relatives aux évaluations environnementales stratégiques, le projet de loi miroir et le plan d'action sur l'inspection des puits inactifs font l'objet de sections particulières dans le rapport annuel de gestion (voir p.12 et p.14).

Le Ministère a présenté le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures aux représentants de communautés autochtones lors des rencontres qui se sont tenues de septembre à décembre 2014. La question des évaluations environnementales stratégiques a été notamment abordée (voir p.12).

Au 31 mars 2015, toutes les actions prévues dans le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures et qui relèvent du MERN sont réalisées ou en cours de réalisation.

# PLAN NORD

Le Plan Nord a été lancé en 2011 et une nouvelle impulsion lui a été donnée en 2014.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a été nommé responsable du Plan Nord afin de coordonner le développement durable du Nord, d'assurer le respect et la participation des communautés locales et autochtones et d'en optimiser les retombées dans toutes les régions du Québec.

Dans ce contexte, le MERN a participé à l'élaboration du document *Le Plan Nord à l'horizon 2035 — Plan d'action 2015-2020*, notamment en rédigeant les sections portant sur les mines et sur l'énergie, en réalisant les différentes représentations cartographiques et en contribuant, de manière significative, aux dimensions territoriales et autochtones qu'elle comporte.

Le MERN a également contribué aux travaux préliminaires visant la mise en place du fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) annoncé dans le discours sur le budget du 4 juin 2014. Ce fonds, qui sera doté de 1 milliard de dollars, permettra au gouvernement des prises de participation dans des entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures.

Le Ministère a ainsi collaboré à l'élaboration des dispositions législatives relatives au fonds CMH créé par la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, dont les principes ont été adoptés le 18 mars 2015. De même, il a participé aux travaux visant l'élaboration de la politique et des directives applicables aux investissements réalisés par le fonds, et ce, de concert avec le MEIE et le MFQ.

La création du comité interministériel sur le gaz naturel liquéfié a été annoncée dans le Budget 2014-2015 afin d'assurer l'implantation d'infrastructures optimales en gaz naturel liquéfié pour les consommateurs de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Sous la responsabilité du SPN, le comité regroupait le MFQ, le MERN, le MEIE et le MDDELCC. Le comité a déposé son rapport en février 2015 et une mesure fiscale a été introduite dans le Budget 2015-2016.

# Réalisations

## ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES

Le Ministère a lancé deux évaluations environnementales stratégiques (EES) liées au développement des hydrocarbures et à leur transport. Ces deux études font partie intégrante du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, annoncé le 30 mai 2014. L'une porte sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec, du développement au transport, et l'autre est propre à l'île d'Anticosti.

Les EES ont pour but de faire le point sur l'état des connaissances et d'acquérir les renseignements nécessaires pour définir les orientations gouvernementales au regard des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité liés au développement des hydrocarbures et à leur transport.

Les principaux objectifs visés par les EES sont de combler le manque d'information concernant les techniques utilisées, notamment la fracturation hydraulique; de mieux connaître le potentiel exploitable économiquement en hydrocarbures sur le territoire; d'analyser les risques environnementaux et les mesures à mettre en place pour les minimiser — y compris ceux associés aux différents modes de transport —; d'étudier les modes de gouvernance favorisant l'adhésion des communautés et l'aménagement durable des territoires; de répertorier les meilleures pratiques et d'étudier les besoins en hydrocarbures.

Pour ce faire, un comité directeur a été désigné en septembre 2014 et il a pour mission de définir la portée et d'encadrer les travaux liés aux deux évaluations environnementales stratégiques. Le comité est sous la coprésidence des sous-ministres du MERN et du MDDELCC. Le comité est composé de représentants du ministère des Transports (MTQ), du MFQ, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et du ministère de la Sécurité publique. Il est soutenu dans ses travaux par des experts externes issus du milieu universitaire.

Les évaluations environnementales stratégiques comportent quatre phases : la réalisation d'un bilan des connaissances, l'acquisition de connaissances additionnelles pour combler les manques identifiés lors du bilan, la tenue de consultations publiques, notamment auprès des citoyens de l'île d'Anticosti, et l'élaboration d'un rapport final.

Au 31 mars 2015, les activités suivantes ont été réalisées :

> Les dix bilans des connaissances, regroupés en cinq chantiers, ont été finalisés :
  - Chantier économie : potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires du sud du Québec et économie des hydrocarbures au Québec;
  - Chantier sur les aspects techniques : pratiques actuelles et en développement dans l'industrie pétrolière et gazière;
  - Chantier transport : transport maritime, transport par modes terrestres;
  - Chantier environnement : impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec;
  - Chantier société : impacts sociaux et socioéconomiques de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures au Québec; acceptabilité sociale du développement des hydrocarbures; enjeux de santé publique relatifs aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures gaziers et pétroliers; présence et enjeux des autochtones associés au développement des hydrocarbures.

- Un plan d'acquisition des connaissances additionnelles (PACA) a été élaboré dans lequel plus d'une soixantaine d'études ont été définies. Le projet de PACA a ensuite été soumis pour commentaires à environ 25 groupes ciblés et au Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti de même qu'à l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador. Ce dernier a recueilli les avis des communautés autochtones.
- Plusieurs études d'acquisition des connaissances additionnelles ont été amorcées au cours de l'année financière 2014-2015, dont celle visant l'élaboration de scénarios de développement potentiels pour Anticosti.

Ainsi, au 31 mars 2015, la première phase des travaux a été complétée et la deuxième a été amorcée.

# DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

La Stratégie énergétique 2006-2015 prévoyait l'intégration de 4 000 MW produits à partir de la filière éolienne au réseau d'Hydro-Québec sur cette période.

Sur la période 2014-2015, les activités pour accroître la capacité du parc éolien se sont poursuivies :

- La réalisation et la conclusion d'un quatrième appel d'offres éolien d'une puissance de 450 MW. Le 16 décembre 2014, Hydro-Québec Distribution retenait trois soumissions, d'une puissance combinée de 446,4 MW.
- La mise en opération de dix parcs éoliens pour une puissance totale de 481,4 MW.

Au 31 mars 2015, le total de la production d'énergie éolienne intégrée au réseau d'Hydro-Québec était de 2 879,8 MW pour des investissements privés de près de 6,7 milliards de dollars.

# STRATÉGIE D'UTILISATION DES SURPLUS ÉNERGÉTIQUES

Le 4 juin 2014, dans le cadre du discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement du Québec a confirmé sa volonté d'utiliser les surplus d'énergie comme avantage concurrentiel afin d'attirer des investissements industriels et de renforcer la compétitivité de la base manufacturière du Québec.

Ainsi, le 14 octobre 2014, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un tarif destiné aux entreprises visant à favoriser le développement économique.

Pour être admissibles, les coûts en électricité d'un nouveau projet devront représenter au moins 10 % des coûts totaux d'exploitation. Cela vise les industriels pour lesquels le rabais tarifaire peut constituer un facteur déterminant dans leur décision d'investir au Québec. Le rabais est de 20 % par rapport aux tarifs réglementés actuels pour les nouvelles charges d'au moins 1 MW. La durée maximale d'un rabais accordé est de dix ans, y compris une période de transition vers le tarif courant.

Approuvé le 9 mars 2015 par la Régie de l'énergie, le tarif de développement économique est entré en vigueur le 1er avril 2015.

# PROTOCOLE D'ENTENTE QUÉBEC-ONTARIO EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Le 21 novembre 2014, les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont convenu d'accroître leur coopération en matière énergétique par la signature d'un Protocole d'entente qui prévoit un échange de puissance saisonnier de 500 MW. Le Protocole, d'une durée de dix ans, prévoit l'engagement du Québec et de l'Ontario à officialiser cette entente par la signature d'un contrat, par leurs agences respectives, soit Marketing d'énergie HQ inc. et The Independent Electricity System Operator.

Cet échange de puissance saisonnier de 500 MW entre le Québec et l'Ontario permettra à Hydro-Québec de disposer, sans frais, d'une puissance additionnelle pendant la période de pointe d'hiver et d'éviter d'aller se procurer cette puissance d'appoint sur les marchés d'électricité. En contrepartie, l'Ontario bénéficiera, sans frais, d'une puissance équivalente pour combler une partie de ses besoins pendant sa période de pointe d'été.

De plus, le Protocole prévoit le renforcement de la résilience des systèmes québécois et ontarien en présence d'évènements imprévus (exemples : climat, pannes). Ainsi, il prévoit l'augmentation de la réserve disponible passant de 50 MW à 100 MW qui peut être sollicitée à dix minutes d'avis pour soutenir l'un des deux réseaux qui ferait face à une demande soudaine relative à un problème, évitant ainsi des possibles interruptions de courant.

Par ailleurs, le Québec et l'Ontario se sont engagés à échanger des renseignements sur les meilleures pratiques en ce qui concerne les communautés éloignées non branchées ainsi que sur l'expertise technique permettant de réduire leur dépendance au diesel.

# PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR LES PUITS INACTIFS

Le Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs a été rendu public le 16 octobre 2014. Il vise à intensifier le programme d'inspection systématique des puits pétroliers et gaziers inactifs. Un puits inactif est un puits fermé définitivement et où aucune activité de production n'est possible. Ce plan d'action s'est ajouté au Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures (voir p.9).

Au Québec, on compte environ 700 puits inactifs dont quelque 600 se situent dans les basses-terres du Saint-Laurent. Une carte interactive, permettant de les localiser par région, a été mise en ligne sur le site du Ministère. Par ailleurs, les citoyens peuvent obtenir de l'information sur un ou des puits situés dans leur milieu de vie en appelant la ligne téléphonique du service à la clientèle au 1 866-CITOYEN.

Au cours de l'année 2014-2015, les activités suivantes ont été réalisées :

- Inspection de 55 puits inactifs par le Ministère
- Mise en ligne, le 16 octobre 2014 sur le site Web du Ministère, d'informations stratégiques relatives au Plan d'action gouvernemental sur les puits inactifs
- Signature d'une entente tripartite, le 17 novembre 2014, avec l'AQLPA et le CMAVI. Celle-ci a été mise en ligne le 24 novembre 2014

L'entente tripartite MERN–AQLPA–CMAVI vise à localiser et à répertorier tous les puits inactifs des basses-terres du Saint-Laurent. L'état sommaire des puits sera évalué par l'AQLPA et le CMAVI et transmis au MERN qui les inspectera, si leur état le requiert.

# MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA SUR LA GESTION CONJOINTE DES HYDROCARBURES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

L'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, conclu le 24 mars 2011, prévoyait sa mise en œuvre au moyen de lois miroirs devant être déposées respectivement à l'Assemblée nationale du Québec et au Parlement du Canada.

Le projet de lois miroirs est un des éléments du Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures (voir p. 9). L'adoption de ces projets de loi, québécois et fédéral, a pour but de créer un environnement juridique plus stable permettant la gestion conjointe des activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz naturel dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent.

Au cours de la période 2014-2015, les négociations relatives à la rédaction des textes législatifs se sont intensifiées en vue de leur dépôt respectif à l'Assemblée nationale du Québec et au Parlement du Canada.

# STRATÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE

En août 2014, le gouvernement a confirmé son intérêt de prendre part à la Stratégie canadienne de l'énergie et son intention de proposer des modifications afin d'y ajouter des considérations sur les changements climatiques ainsi que sur la responsabilité sociale et environnementale. C'est dans ce contexte que le MERN a participé à l'élaboration de la Stratégie canadienne de l'énergie au cours de l'année 2014-2015.

# MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU RÉGIME MINIER

La Loi modifiant la Loi sur les mines est entrée en vigueur le 10 décembre 2013. Les nouvelles dispositions contribuent à la création d'un environnement d'affaires stable et prévisible qui sera favorable aux investissements.

Les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi :

- Élaboration de deux guides permettant de mettre en œuvre les mesures visant la participation des collectivités aux projets miniers : *Guide sur la consultation publique* et *Guide sur les comités de suivi*;
- Élaboration d'un projet de politique de consultation autochtone propre au secteur minier.

Le *Guide sur la consultation publique* présente la marche à suivre pour organiser une consultation publique et précise ainsi les obligations créées par la Loi et le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure. En effet, la Loi prévoit de nouvelles obligations en matière de consultation publique pour les projets d'exploitation d'une mine métallifère dont la capacité de production journalière est de moins de 2 000 tonnes métriques, pour les projets d'exploitation de la tourbe et d'exploitation de substances minérales de surface aux fins d'une activité industrielle ou d'une activité commerciale d'exportation.

Le *Guide sur les comités de suivi* a pour objectif de répondre aux questions de l'exploitant minier et des personnes qui participent à ces comités, dont l'objectif, fixé par la Loi, est de « favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble des projets miniers ». Non seulement le *Guide* présente-t-il les dispositions de la Loi et du Règlement, mais également des propositions qui vont au-delà des dispositions légales et réglementaires afin de maximiser les chances de succès de la participation citoyenne.

Le Ministère a élaboré un projet de politique de consultation autochtone propre au secteur minier. L'objectif de cette politique vise à répondre aux attentes exprimées par les communautés autochtones quant aux défis propres à la mise en valeur des ressources minérales, ainsi qu'à celles de l'industrie minière qui souhaitait avoir accès à un outil clarifiant les processus de consultation applicables.

Des consultations relatives à ce projet de politique de consultation autochtone ont été menées auprès du MEIE, du MDDELCC, du MTQ, du Secrétariat aux Affaires autochtones et d'Hydro-Québec.

Ainsi, en 2014-2015, divers travaux se sont poursuivis afin que toutes les dispositions de la Loi soient en vigueur en 2015.

# ACQUISITION DE CONNAISSANCES GÉOSCIENTIFIQUES OVT

Les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques réalisés annuellement par le Ministère sont nécessaires pour stimuler l'exploration.

L'acquisition de ces connaissances constitue un des éléments clés du développement minier, car elle permet de mieux définir les secteurs d'intérêt qui justifieront ensuite des investissements en exploration minière. Par le fait même, elle réduit le risque lié à l'exploration minière et augmente les chances de découverte de potentiel minéral.

En 2014-2015, les travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques et d'études de potentiels représentaient :

- un investissement de 9,8 millions de dollars pour la réalisation de 22 projets, dont plus de 50 % se trouvaient sur le territoire du Plan Nord. Comme par les années passées, l'accent a été mis principalement sur les zones présentant des lacunes en connaissances de base;
- une superficie de 265 653 km², correspondant aux levés géologiques du roc (30 673 km²), aux levés géophysiques (99 348 km²), aux levés géologiques du Quaternaire (46 021 km²) et aux études de potentiel minéral (89 611 km²).

Les travaux de connaissances géoscientifiques ont permis d'identifier 95 nouvelles cibles d'exploration alors que les études de potentiel ont permis de mettre en évidence 283 cibles d'exploration à partir des données cumulées dans le Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM).

# RESTAURATION DES SITES INSCRITS AU PASSIF ENVIRONNEMENTAL MINIER

Pour le MERN, la restauration des sites miniers abandonnés est une priorité puisqu'elle permettra de limiter les impacts environnementaux et d'éliminer les dangers potentiels sur la santé, notamment pour les communautés situées à proximité des sites miniers. On compte 713 sites miniers qui ont été abandonnés et doivent être restaurés, sécurisés ou suivis par l'État.

Le Ministère entend respecter l'engagement annoncé dans le Budget 2012-2013 de diminuer le passif environnemental de 50 % sur une période de dix ans, soit d'ici 2022, et a pris les moyens nécessaires pour y parvenir.

Au cours de l'année 2014-2015, des travaux de suivi, d'entretien et de sécurisation de plusieurs sites miniers inscrits au passif environnemental ont été réalisés sur l'ensemble du territoire québécois :

- Les travaux de nettoyage des sites d'exploration situés au Nunavik se sont poursuivis.
- Des travaux de restauration sur les 16 sites d'exploitation minière les plus problématiques ont débuté ou se sont poursuivis : Barvue, Beattie, Darius (O'Brien), East Malartic, Lapa (Zulapa), Manitou, Pandora, Preissac Molybdenite, Siscoe, Thompson Cadillac et Waite-Amulet en Abitibi-Témiscamingue, Mine Principale dans la région du Nord-du-Québec, Capelton et Suffield en Estrie, New Calumet et Lac Renzy en Outaouais. Les coûts de restauration de ces sites sont évalués à plus de 476 millions de dollars.

Au 31 mars 2015, 114 sites miniers abandonnés ont déjà été restaurés et sécurisés.

# MESURES BUDGÉTAIRES EN APPUI À L'EXPLORATION MINIÈRE

En 2014-2015, des mesures d'appui aux entreprises d'exploration minière ont été élaborées et intégrées dans le Budget gouvernemental 2015-2016 afin qu'elles poursuivent leurs activités, malgré le contexte difficile que connaît actuellement cette industrie. Les mesures budgétaires figurant dans le Budget 2015-2016 sont les suivantes :

- le report d'un an de la hausse de la tarification de certains titres miniers;
- la réduction de 35 %, pour deux ans, du coût minimum des travaux à effectuer sur un claim. Elle permettra aux sociétés d'exploration de consacrer leurs ressources aux claims les plus prometteurs;
- le renouvellement du mandat de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX). Depuis 15 ans, SIDEX a généré de nombreuses retombées à l'industrie de l'exploration minière du Québec, en diversifiant le potentiel minéral de plusieurs régions;
- la prolongation du programme Action-Terrain de SIDEX. L'objectif de ce programme est de rendre un financement d'au maximum 100 000 $ rapidement accessible aux sociétés juniors, pour des projets d'exploration;
- l'amélioration des connaissances géoscientifiques sur le territoire du Plan Nord afin que le potentiel minéral soit pris en compte, notamment dans l'identification des aires protégées sur ce territoire;

- un soutien accru à la recherche sur la valorisation des résidus miniers et au développement responsable de l'industrie minière. La valorisation des résidus miniers permet de réduire l'empreinte écologique de l'activité minière en diminuant les dépôts de résidus en surface. Elle permet également d'optimiser le potentiel économique de ces substances minérales. Enfin, les initiatives en développement responsable permettront, entre autres, de mettre en place des mesures favorisant l'augmentation de la performance du recyclage des métaux et d'orienter les choix des sociétés minières en matière d'énergies renouvelables;
- l'élargissement de la définition des frais d'exploration pour inclure certaines dépenses liées aux études environnementales et aux consultations des communautés lorsque ces études et consultations sont requises pour l'obtention d'un permis. Au Québec, cet élargissement aura un impact principalement sur les contribuables titulaires des actions accréditives de sociétés minières ayant des projets dans des provinces où de telles études sont requises pour l'obtention d'un permis d'exploration.

# MISE EN PLACE DU RÉSEAU RÉGIONAL

En matière d'aménagement du territoire public, le Ministère accompagne et soutient les acteurs régionaux, les communautés autochtones ainsi que les clientèles d'affaires. Cela peut concerner des activités récréatives, industrielles et commerciales ainsi que des activités minières et de production énergétique.

La création du Ministère en avril 2014 a nécessité le redéploiement d'un réseau régional incluant 25 bureaux dans l'ensemble des régions du Québec. Pour ce faire, les effectifs du Secteur des opérations régionales du MRN ont été répartis entre le MERN et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et cette répartition a été adoptée en novembre 2014.

Le panier de services du réseau régional, adopté à l'automne 2014, est constitué de quatre axes d'intervention et chacun se décline en plusieurs services :

1. Développement économique
    - Planification territoriale
    - Harmonisation des usages
    - Accompagnement des promoteurs dans le développement de projets
    - Acceptabilité sociale
    - Octroi de droits fonciers
2. Suivi et contrôle
    - Inspection sur le terrain
    - Traitement des occupations sans droits
    - Sécurité publique
    - Reddition de comptes
    - Passif environnemental
3. Exploration minière et hydrocarbures
    - Accompagnement de prospecteurs miniers
    - Relations avec les partenaires régionaux
    - Services à la clientèle
4. Information géographique
    - Données géographiques territoriales
    - Systèmes d'information géographique
    - Plan géomatique gouvernemental
    - Rénovation cadastrale

Au 31 mars 2015, le déploiement organisationnel du réseau régional du Ministère était complété.

# GÉOINFO

Géoinfo est un outil de recherche qui vise à rendre accessible l'information géographique gouvernementale du territoire québécois aux citoyens. Il contribue à accroître la prestation électronique de services aux citoyens et par le fait même à la priorité gouvernementale d'accessibilité.

Mis en ligne le 8 octobre 2014, Géoinfo a fait l'objet d'une annonce officielle du ministre le 9 octobre 2014 lors de son allocution d'ouverture au congrès GéoCongrès 2014. Le site Web de l'outil est : geoinfo.gouv.qc.ca.

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a tenu des séances de sensibilisation et de promotion auprès des ministères et des organismes pour enrichir le contenu des connaissances géographiques pour diffusion publique.

Géoinfo permet :

- de rechercher et de trouver des données géographiques, des cartes et des connaissances liées au territoire québécois qui sont issues du gouvernement du Québec, à partir de la carte interactive ou selon certains critères;
- de localiser une adresse, une localité, une MRC ou une région administrative;
- de découvrir différents lieux d'intérêt géographique, géologique et humain.

Au 31 mars 2015, 135 fiches de connaissances géographiques étaient répertoriées, et ce, grâce à la collaboration de 18 ministères et organismes publics partenaires du projet.

# RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS OVT

La réforme du cadastre québécois a pour but d'implanter un nouveau cadastre complet, fiable, informatisé et constamment mis à jour. Elle contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements.

Ainsi, avec la poursuite de la modernisation de l'infrastructure foncière sur le territoire privé, le Ministère participe au développement économique du Québec.

Au cours de l'année 2014-2015, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 156 540 lots.

Au 31 mars 2015, 82 % des lots sont maintenant rénovés, soit plus de 3,1 millions de lots. On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots à rénover d'ici la fin du programme prévue en 2021.

# Services aux citoyens et à la clientèle

Le Service à la clientèle ministériel est un service de première ligne alors que le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière et le service à la clientèle de Géoboutique Québec sont les guichets spécialisés pour la clientèle de l'information géographique et foncière.

## DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le service à la clientèle du MERN est partagé entre celui-ci et le MFFP et constitue un service de première ligne pour leurs clientèles respectives. Celles qui y ont principalement recours sont :

- les participants aux programmes en efficacité énergétique : Rénoclimat, Chauffez vert, Véhicules électriques, Éconologis, Novoclimat et ÉcoPerformance
- les citoyens touchés par la réforme cadastrale
- les villégiateurs

Le service à la clientèle :

- répond aux questions les plus fréquemment posées;
- répond aux questions plus complexes concernant les programmes les plus populaires;
- transfère les autres demandes au réseau de répondants;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens dans leurs recherches d'information sur Internet;
- effectue certains sondages auprès de clientèles ciblées.

Le service à la clientèle du MERN est aussi responsable du suivi des engagements de la Déclaration de services aux citoyens (DSC). Les engagements particuliers de la DSC sont formulés ainsi :

- Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes
- Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins
- Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins
- Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins
- Répondre à votre appel fait au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes

L'engagement *Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes* n'a pu être mesuré pour 2014-2015, étant donné la réorganisation des bureaux en région entre le MERN et le MFFP. Néanmoins, cet indicateur est stable depuis plusieurs années avec des résultats de près de 99 %.

En ce qui a trait à l'engagement *Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins*, on observe un résultat de 95,2 %.

L'engagement *Donner suite à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins* a obtenu un taux de 93,4 %.

L'engagement *Répondre à votre appel logé au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes* a été respecté à 52,5 % au cours de la période 2014-2015. Le taux obtenu reflète la période de pointe exceptionnelle vécue à l'automne 2014, où cet engagement n'a pu être rempli. Le volume de la période de pointe exceptionnelle était d'environ 2,5 fois la capacité de traitement du centre d'appel. Cette dernière est d'approximativement 2 200 appels par semaine. Au-delà de ce seuil, la capacité du centre ne suffit plus à répondre aux appels entrants.

Cette période de pointe exceptionnelle a été causée par les facteurs suivants :

- La fin du crédit d'impôt ÉcoRénov au 30 octobre 2014 (qui bonifiait les participations au programme Rénoclimat)
- Le renouvellement des contrats par appel d'offres pour les organismes de service du programme Rénoclimat (ce qui a entraîné des appels nombreux de la part des clientèles qui ont vécu la transition)

Bien que les employés soient désignés pour un ministère en particulier (MERN ou MFFP), en période de fort achalandage, tout le personnel contribue à répondre aux appels des clientèles des deux ministères. Cela permet de leur offrir un meilleur service.

L'engagement *Répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins* est traité dans la section du rapport annuel qui porte sur les plaintes.

**TABLEAU 1 –** RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS DU MERN

| Engagements | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|
| Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes | 99,0 % | n.d. |
| Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins | 81,7 % | 95,2 % |
| Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins | 92,6 % | 93,4 % |
| Répondre à votre appel logé au 1 866 CITOYEN en moins de 3 minutes | 56,2 % | 52,5 % |
| Nombre de contacts | 102 680 | 75 366 |
| Nombre de contacts MERN-MFFP | | 100 718 |

Note : Étant donné que le service à la clientèle ministériel est partagé entre le MERN et le MFFP, l'interprétation des résultats ne pourrait se faire sans avoir une vision d'ensemble du volume de demandes traitées par le service à la clientèle ministériel.

En dépit du volume exceptionnel de demandes reçues à l'automne 2014, les indicateurs portant sur les engagements de la DSC sont demeurés relativement stables.

# Taux de satisfaction des clientèles

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle en vue d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. Depuis le 1er septembre 2009, un court sondage est accessible dans le site Web du Ministère. Il permet aux citoyens de donner une rétroaction sur les services reçus. De plus, lorsque la communication se fait par courriel, un hyperlien qui pointe vers ce sondage apparaît dans les accusés de réception des principales adresses courriels du ministère ainsi que dans les réponses transmises par le Service à la clientèle.

Du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, 261 personnes ont répondu au sondage en ligne de la DSC pour le MERN. Selon les résultats recueillis, le motif principal de contact par courriel avec le Ministère est l'obtention d'une aide financière (31,9 % des répondants).

TABLEAU 2 – RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

| Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens | 2014-2015 |
|---|---|
| La réponse reçue était en lien avec ma question | 85,7 % |
| Ma démarche a été facile | 80,7 % |
| J'ai reçu une réponse rapidement | 86,0 % |
| La qualité du français était excellente | 92,5 % |
| J'ai été traité respectueusement | 90,5 % |
| Les renseignements reçus étaient clairs | 85,2 % |
| Les services Web étaient faciles d'utilisation | 81,2 % |
| Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au MERN sont traités de manière confidentielle | 88,9 % |
| Vous avez obtenu ce que vous recherchiez | 83,9 % |

La mesure du taux satisfaction global est de 86,1 %. À des fins de comparaison, la mesure du taux de satisfaction global était de 88,7 % en 2013-2014, pour le MRN. Il s'agit d'une légère diminution de la satisfaction, et ce, malgré la période de pointe exceptionnelle à l'automne 2014. Étant donné la petite taille de l'échantillon sondé (261), cette variation est faible et n'est pas statistiquement significative.

## Principales améliorations apportées au service à la clientèle

Les principales améliorations apportées en 2014-2015 au service à la clientèle ont été les suivantes :

- Une entente de prise en charge des débordements d'appels a été conclue avec Services Québec pour la période du 15 juin au 26 octobre 2014.
- Les délais d'attente prévus sur les lignes téléphoniques sont annoncés aux clientèles.
- Les contenus des messages sur les différentes lignes téléphoniques ont été revus et certains correctifs ont été apportés.
- Les préposés aux renseignements ont suivi un programme de formation à l'hiver 2015.

## Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière et service à la clientèle de Géoboutique Québec

L'objectif du niveau de service du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière et du service à la clientèle de Géoboutique Québec (Secteur du territoire) est de répondre à 80 % des appels à l'intérieur d'un délai de 60 secondes.

TABLEAU 3 – RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU CENTRE DE RELATION AVEC LA CLIENTÈLE DE L'INFORMATION FONCIÈRE ET DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE GÉOBOUTIQUE QUÉBEC

| Clientèle | 2014-2015 |
|---|---|
| Information foncière | 69,9 % |
| Géoboutique Québec | 87,6 % |

La hausse importante d'appels à la suite de la mise en vigueur, le 18 septembre 2014, de l'obligation de l'utilisation du service en ligne de réquisition d'inscription (SLRI) combinée au niveau d'effectif n'ont pas permis au Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière d'atteindre l'objectif de répondre à 80 % des appels en 60 secondes.

Il est important de préciser que les résultats obtenus en 2014-2015 ne peuvent être comparés avec ceux de l'année financière précédente, car l'objectif du niveau de service était différent. Il visait à répondre à 80 % des appels en 30 secondes.

# DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

## Service à la clientèle ministériel

TABLEAU 4 – NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS AUPRÈS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE MINISTÉRIEL DU MERN ET DU MFFP, SELON LE MODE DE COMMUNICATION

| Mode de communication | 2013-2014 MRN[1] | 2014-2015 MERN+MFFP[1] | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|---|
| Téléphone | 94 388 | 89 236 | 67 038 |
| Courrier | 144 | 117 | 69 |
| Courriel | 8 148 | 11 365 | 8 259 |
| Total | 102 680 | 100 718 | 75 366 |

Note : Étant donné que le service à la clientèle ministériel est partagé entre le MERN et le MFFP, l'interprétation des résultats ne pourrait se faire sans avoir une vision d'ensemble du volume de demandes traitées par le service à la clientèle ministériel.

Les données ne comprennent pas celles du Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière ni celles du service à la clientèle de Géoboutique Québec.

Outre les contacts présentés dans ce tableau, le MERN a effectué 248 sondages téléphoniques auprès des participants du programme Éconologis.

1 Les statistiques du Secteur de la faune sont exclues de ces données pour la période du 15 novembre 2013 au 8 septembre 2014 (Service à la clientèle de la faune pris en charge par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs [puis le MDDELCC] pour cette période).

## Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière et service à la clientèle de Géoboutique Québec

Au cours de l'année financière 2014-2015, le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière (Secteur du territoire) a reçu 97 316 demandes ce qui représente une hausse de 8 451 demandes par rapport à l'année financière précédente.

TABLEAU 5 – NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS AUPRÈS DU CENTRE DE RELATION AVEC LA CLIENTÈLE DE L'INFORMATION FONCIÈRE, SELON LE MODE DE COMMUNICATION

| Mode de communication | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|---|---|
| Téléphone | 84 353 | 93 598 |
| Courrier | 6 | 21 |
| Courriel | 4 437 | 3 692 |
| Télécopieur | 69 | 5 |
| Total | 88 865 | 97 316 |

TABLEAU 6 – NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS AUPRÈS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE GÉOBOUTIQUE QUÉBEC, SELON LE MODE DE COMMUNICATION

| Mode de communication | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|---|---|
| Téléphone | 3 564 | 1 910 |
| Courrier | 0 | 0 |
| Courriel | 5 142 | 2 343 |
| Total | 8 706 | 4 253 |

# PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Le site Web du Ministère permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble de données sur les ressources naturelles et sur le territoire, ainsi qu'à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications sont également diffusées en version électronique.

En 2014-2015, le site Web du Ministère a généré 2 163 167 visites. Il est difficile de comparer ce chiffre à celui de l'année précédente (3 213 377 visites), étant donné la modification du mandat du Ministère avec notamment le transfert du Secteur des forêts au nouveau MFFP.

Par ailleurs, la prestation électronique de services du Ministère est toujours aussi populaire. Une augmentation significative du nombre des visites est observée pour le Registre foncier du Québec en ligne et Infolot.

Depuis l'automne 2014, en ce qui concerne le Registre foncier du Québec en ligne, l'utilisation du SLRI est obligatoire. Les actes sous seing privé ou les actes notariés en brevet peuvent maintenant être numérisés pour requérir leur inscription au Registre foncier sur support électronique.

Le Greffe de l'arpenteur général du Québec permet de consulter gratuitement les documents d'arpentage conservés au Ministère au moyen d'une carte interactive. Il a été mis en ligne le 1er avril 2014[1].

**TABLEAU 7 –** NOMBRE DE VISITES DES SITES MINISTÉRIELS ET NOMBRE DE TRANSACTIONS EFFECTUÉES

| Sites ministériels et transactions effectuées | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN | Variation |
|---|---|---|---|
| Site ministériel (mern.gouv.qc.ca) | 3 213 377 | 2 163 167[1] | s.o. |
| Registre du domaine de l'État (rde.mern.gouv.qc.ca) | 70 952 | 68 558 | -2 394 |
| Registre foncier du Québec en ligne (registrefoncier.gouv.qc.ca) | 12 182 640 | 13 173 278 | 990 638 |
| Infolot (infolot.mern.gouv.qc.ca) | 225 598 | 245 407 | 19 809 |
| Greffe de l'arpenteur général du Québec (gagq.mern.gouv.qc.ca)[2] | s.o. | 32 510 | s.o. |
| Transactions | 29 142 | 25 097 | -4 045 |

1 Pour les mois d'avril et de mai 2014, le nombre de visites a été calculé en soustrayant le nombre de visites de la section Forêts du site du MRN.

2 Le site Web du Greffe de l'arpenteur général du Québec a été mis en ligne en 2014.

Le Ministère est également responsable de plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du gouvernement du Québec (par exemple : Hydrocarbures, Plan Nord, Adresses Québec).

Le Ministère utilise de plus Internet pour publier des sites thématiques et événementiels au fil de l'actualité gouvernementale, ce qui lui permet d'adapter ses façons de communiquer aux besoins des utilisateurs.

1 Sa mise en ligne le 1er avril 2014 souligne de belle façon les 250 ans de la fonction d'arpenteur général du Québec (le 6 mars 1764, le major Samuel Holland devenait le premier arpenteur général nommé par la Couronne britannique).

TABLEAU 8 – NOMBRE DE VISITES DES SITES GOUVERNEMENTAUX SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE

| Site gouvernemental | 2014-2015 |
|---|---|
| Efficacité énergétique (efficaciteenergetique.gouv.qc.ca) | 457 035 |
| Véhicules électriques (vehiculeselectriques.gouv.qc.ca) | 157 249 |
| Québec géographique (quebecgeographique.gouv.qc.ca) | 106 039 |
| Québec Mines (QuebecMines.gouv.qc.ca) | 42 682 |
| Plan Nord et Développement nordique (plannord.gouv.qc.ca) | 28 728 |
| Hydrocarbures (hydrocarbures.gouv.qc.ca) | 17 088 |
| Écomobile (ecomobile.gouv.qc.ca) | 16 165 |
| Energuy, Le Jeu – retiré en janvier 2015 | 15 397 |
| Politique énergétique (politiqueenergetique.gouv.qc.ca) – mis en ligne en décembre 2014 | 14 411 |
| Adresses Québec (adressesquebec.gouv.qc.ca) | 7 349 |
| Géoinfo (geoinfo.gouv.qc.ca) – mis en ligne 8 octobre 2014 | 5 922 |
| Le bilan (lebilan.ca) | 4 839 |

# GESTION DES PLAINTES

Au cours de l'année 2014-2015, les unités administratives du Ministère ont reçu 190 plaintes pour traitement en première instance, dont 40 plaintes verbales, relativement aux produits et services. Ce nombre représente une diminution de 26,6 % par rapport aux résultats obtenus en 2013-2014. Le Bureau de la gestion des plaintes, quant à lui, a reçu 13 plaintes pour traitement en deuxième instance, correspondant à une diminution de 56,7 % par rapport aux résultats de l'année 2013-2014.

Le traitement par le MERN de la dernière plainte liée au Secteur des forêts s'est terminé le 15 octobre 2014. Les plaintes subséquentes liées à ce secteur ont été traitées par le MFFP.

TABLEAU 9 – NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

| Plaintes | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|
| 1re instance et verbales | 259 | 190 |
| 2e instance | 30 | 13 |
| Total | 289 | 203 |
| Secteur des forêts seulement | 27 | 5 |

La diminution du nombre de plaintes reçues par rapport à l'an dernier s'explique, d'une part, par un nombre moins élevé de plaintes relativement à la hausse du loyer annuel des terrains de villégiature. D'autre part, cette diminution peut aussi s'expliquer par la délégation de certaines activités à d'autres entités, telles que les MRC et le transfert des activités du Secteur des forêts au MFFP.

En 2014-2015, le délai de traitement moyen des plaintes verbales s'établissait à 2 jours ouvrables et à 14 jours ouvrables pour les plaintes écrites. Le traitement d'une plainte écrite nécessite la rédaction d'une réponse écrite, sous la signature d'une personne en autorité. Le délai de traitement est donc plus long qu'une plainte verbale qui se règle verbalement par un employé apte à répondre au citoyen.

# Utilisation des ressources

## RESSOURCES HUMAINES

## Répartition de l'effectif

### Effectif en poste au 31 mars par grand secteur d'activité

Au 31 mars 2015, le Ministère comptait 1 479 personnes en place. L'effectif comprend le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

TABLEAU 10 – RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2015, PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

| Domaine d'activité | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN | Écart |
|---|---|---|---|
| Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre[1] | 502 | 90 | -28 |
| Services administratifs[2] | | 384 | |
| Énergie | 153 | 146 | -7 |
| Forestier en chef[3] | 62 | 0 | -62 |
| Forêts[3] | 526 | 0 | -526 |
| Mines | 198[4] | 196 | -2 |
| Opérations régionales[3] | 1 349 | 0 | -1 349 |
| Territoire[5] | 510 | 663 | 153 |
| Total | 3 300[4] | 1 479 | -1 821 |

Note : L'effectif en poste représente le nombre de personnes en poste et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisé.

1 Les données de la Direction générale des mandats stratégiques ont été intégrées au Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre.

2 L'effectif des services administratifs du MERN dessert le MFFP.

3 L'effectif des secteurs du Forestier en chef, des Forêts et des Opérations régionales a été transféré au MFFP.

4 Ces données diffèrent de celles qui apparaissaient dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014, car elles ont fait l'objet d'une révision à la baisse (-21).

5 Pour le Territoire, l'écart s'explique par la création du réseau régional à la suite de la scission du MRN.

## Effectif utilisé au 31 mars

Au 31 mars 2015, le Ministère a utilisé un effectif de 1 372 équivalents temps complet (ETC).

TABLEAU 11 – RÉPARTITION DE L'EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS 2015

| Domaine d'activité | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN | Écart |
|---|---|---|---|
| Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre[1] | 455 | 82 | -16 |
| Services administratifs[2] | | 357 | |
| Énergie | 135 | 136 | 1 |
| Forestier en chef[3] | 60 | 0 | -60 |
| Forêts[3] | 508 | 0 | -508 |
| Mines | 189 | 191 | 2 |
| Opérations régionales[3] | 1 498 | 0 | -1 498 |
| Territoire[4] | 451 | 606 | 155 |
| Total | 3 296 | 1 372 | -1 924 |

Note : L'effectif utilisé est exprimé en ETC et représente le total des heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

1 Les données de la Direction générale des mandats stratégiques ont été intégrées au Bureau du sous-ministre et des unités relevant du sous-ministre.

2 L'effectif des services administratifs du MERN dessert le MFFP.

3 L'effectif des secteurs du Forestier en chef, des Forêts et des Opérations régionales a été transféré au MFFP.

4 Pour le Territoire, l'écart s'explique par la création du réseau régional à la suite de la scission du MRN.

# Gestion et contrôle des effectifs

La cible du Ministère, en termes d'effectifs, est de 1 247 ETC pour l'année financière 2014-2015. À la suite de la scission du MRN, le 24 avril 2014, une entente entre le MFFP et le MERN a été signée le 24 avril 2015. Cette entente établit la cible du Ministère à la hausse de 81 ETC, rétroactive au 1er avril 2014 et la portant ainsi à 1 328 ETC.

TABLEAU 12 – RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2015, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

| Catégorie | ETC 2014-2015 | Nbre d'employés au 31 mars 2015[1] |
|---|---|---|
| Personnel d'encadrement | 93 | 100 |
| Personnel professionnel | 687 | 712 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 587 | 616 |
| Ouvriers | 5 | 3 |
| Sous-total | 1 372 | 1 431 |
| Étudiants et stagiaires[2] | s.o. | 48 |
| **Total** | **1 372** | **1 479** |

1 Incluant les employés réguliers et occasionnels.

2 Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

# Formation et perfectionnement

Les tableaux 13, 14 et 15 présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les deux dernières années financières ainsi que le nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi.

## TABLEAU 13 – RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

| Champs d'activité | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|
| Favoriser le développement des compétences | 1 351 098 $ | 203 507 $ |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion | 580 354 $ | 45 815 $ |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques | 311 682 $ | 32 827 $ |
| Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité | 242 837 $ | 27 451 $ |
| Total | 2 485 971 $ | 309 600 $ |

## TABLEAU 14 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION

| Dépenses de formation | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|
| Proportion de la masse salariale | 1,27 % | 0,33 % |
| Nombre moyen de jours de formation par personne | 1,18 jour | 1,11 jour |
| Montant alloué par personne | 430 $ | 158 $ |

Notes : Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés du Ministère, incluant les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit d'investir 1 % de la masse salariale en formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2014 est de 1,19 %.

## TABLEAU 15 – NOMBRE DE JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

| Catégorie d'emploi | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|
| Cadres | 673 | 212 |
| Professionnels | 2 885 | 1 129 |
| Conseillers en gestion des ressources humaines | 124 | 74 |
| Ingénieurs | 147 | 61 |
| Fonctionnaires | 2 680 | 698 |
| Ouvriers | 265 | 1 |
| Étudiants et stagiaires | n.d. | 10 |
| Total | 6 774 | 2 185 |

## Planification de la main-d'œuvre

TABLEAU 16 – NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

| Catégorie d'emploi | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|
| Cadres | 13 | 7 |
| Professionnels | 37 | 18 |
| Conseillers en gestion des ressources humaines | 1 | 1 |
| Ingénieurs | 0 | 1 |
| Fonctionnaires | 62 | 18 |
| Ouvriers | 1 | 3 |
| Total | 114 | 48 |

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

TABLEAU 17 – TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE DU PERSONNEL RÉGULIER

| Taux de départ volontaire | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|---|---|
| Taux de départ volontaire | 10 % | 10 % |

Note : Le taux de départ volontaire comprend les démissions, les retraites ainsi que les mutations et les promotions avec concours vers d'autres ministères et organismes.

# RESSOURCES FINANCIÈRES

## Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir la mission ministérielle. Elles incluent également des crédits de droits remboursables en vertu de la Loi sur l'impôt minier.

## Revenus

Les revenus de l'exercice 2014-2015 pour le portefeuille ministériel totalisent 429,6 millions de dollars. Ils proviennent, principalement, de paiements de droits et de permis, de contributions, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minières ou hydrauliques.

TABLEAU 18 – RÉPARTITION DES REVENUS, SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

| Domaine d'activité | 2013-2014[1] (M$) | 2014-2015[2] (M$) | Variation (M$) |
|---|---|---|---|
| Énergie | 80,9 | 128,9 | 48,0 |
| Mines[3] | 83,6 | 142,2 | 58,6 |
| Territoire | 180,8 | 154,5 | -26,3 |
| Administration | 1,5 | 4,0 | 2,5 |
| Total | 346,8 | 429,6 | 82,8 |

1 Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

2 Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

3 En 2014-2015, le Ministère a renoncé à des intérêts de 1,8 million de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi sur l'impôt minier.

La variation nette des revenus du Ministère s'explique principalement, par :

- l'augmentation de l'apport financier global consacré aux actions favorisant l'efficacité et l'innovation énergétiques;
- une hausse des versements d'impôt minier découlant de l'assujettissement des sociétés minières productrices à un impôt minier minimum, et une production générale accrue de substances minérales (à l'exception de la filière ferrifère) jumelée à un taux de change favorable et aux gains d'efficacité opérationnelle réalisés en vue de contrer la baisse du prix des substances minérales;
- la baisse des revenus de placements, attribuable au transfert au Fonds des générations en 2013-2014 d'une somme de 300 millions de dollars provenant des surplus du Fonds d'information sur le territoire;
- la baisse des mises en chantier, laquelle entraîne une diminution des transactions sur le marché immobilier.

Par ailleurs, le Ministère est responsable de la gestion et de la perception de revenus relatifs aux forces hydrauliques et à l'énergie électrique produite qui sont portés au crédit du Fonds des générations, ceux-ci ayant totalisé 761 millions de dollars en 2014-2015.

# Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2014-2015 totalisent 372,8 millions de dollars.

TABLEAU 19 – RÉPARTITION DES DÉPENSES, SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ

| Domaine d'activité | 2013-2014[1] (M$) | 2014-2015[2] (M$) | Variation (M$) |
|---|---|---|---|
| Énergie | 100,1 | 147,0 | 46,9 |
| Mines | 56,8 | 62,3 | 5,5 |
| Territoire | 123,7 | 127,5 | 3,8 |
| Administration | 38,8 | 36,0 | -2,8 |
| Total | 319,4 | 372,8 | 53,4 |

1 Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

2 Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

L'augmentation nette de 53,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement à :

- l'augmentation de l'apport financier global consacré aux actions favorisant l'efficacité et l'innovation énergétiques;
- l'augmentation des crédits de droits remboursables pour perte de l'impôt minier.

# Investissements

Les investissements de l'exercice 2014-2015 totalisent 49,4 millions de dollars comparativement à 48,4 millions de dollars en 2013-2014.

TABLEAU 20 – RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS, SELON LA CATÉGORIE D'IMMOBILISATION

| Catégorie d'immobilisation | 2013-2014[1] (M$) | 2014-2015[2] (M$) |
|---|---|---|
| Matériel et équipement | 7,1 | 6,2 |
| Développement informatique | 4,4 | 4,1 |
| Réseau complexe | 36,9 | 39,1 |
| Total | 48,4 | 49,4 |

1 Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

2 Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

# Coût de revient

Un état de situation relatif à l'avancement des travaux pour l'établissement du coût de revient des principaux services et processus du Ministère est présenté dans la section portant sur la Politique de financement des services publics (voir p.44).

# RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a mis en place une structure de gouvernance concertée et intégrée de ses ressources informationnelles. Les principales réalisations sont présentées ci-dessous.

# Énergie

- Les travaux de bonification du système de gestion du programme Rénoclimat, permettant de contrôler les aides financières aux particuliers et les paiements effectués aux organismes de services, ont débuté.
- Les adaptations au système de gestion des droits sur les hydrocarbures, qui gère les droits relatifs à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière au Québec, ont été complétées. Ces travaux permettent d'appliquer la Loi limitant les activités pétrolières et gazières.

# Mines

- Des travaux d'adaptation aux systèmes permettant la gestion des droits miniers et la diffusion des données du Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec, ont été réalisés afin de soutenir les dispositions de la Loi modifiant la l oi sur les mines.
- Le projet de développement visant le système de gestion de l'impôt minier a été annulé à la suite du Discours sur le budget 2014-2015[2].

2 Le volet opérationnel de l'application de la Loi sur l'impôt minier sera transféré à l'Agence du Revenu du Québec à compter du 1er septembre 2015.

# Territoire

- Le projet de refonte de la gestion du Greffe de l'arpenteur général s'est terminé le 31 décembre 2014, en respect des budgets accordés. Les utilisateurs sont très satisfaits du Greffe en ligne pour rechercher et consulter les documents d'arpentage, notamment grâce à la performance et à la convivialité de l'application ainsi qu'à la flexibilité et à la facilité d'utilisation de la grille de résultats de la recherche des documents.
- Le projet de modernisation du logiciel soutenant la représentation graphique des lots, visant à régler une problématique de désuétude technologique, a démarré en décembre 2014.
- En partenariat avec le MFFP, le Ministère a poursuivi le développement d'un système de gestion intégrée de l'imagerie numérique dont les fonctionnalités permettront d'améliorer la gestion et l'exploitation de l'ensemble des images et des données matricielles géoréférencées.

# Infrastructure bureautique

- La migration du parc micro-informatique s'est poursuivie au cours de l'année pour mettre à niveau le système d'exploitation Windows et la suite bureautique Office sur les postes de travail.

**TABLEAU 21 –** DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'ANNÉE 2014-2015

| Portée | Dépenses et investissements prévus (k$) | Dépenses et investissements réels (k$) | Explication sommaire des écarts |
|---|---|---|---|
| Activités d'encadrement | 7 725,3 | 6 286,2 | Plusieurs activités stratégiques ont été réalisées par le personnel en place, réduisant ainsi le recours à l'externe. |
| Activités de continuité | 51 549,9 | 45 341,7 | Ajustement de la répartition des dépenses entre le Ministère et le MFFP.<br>Révision à la baisse des dépenses liées à l'entretien des actifs informationnels pour répondre aux préoccupations budgétaires à l'échelle gouvernementale. |
| Projets | 11 934,9 | 10 183,9 | Le contexte budgétaire a amené le Ministère à se repositionner relativement à la pertinence de réaliser certains projets, d'en réviser la portée ou encore d'en réviser la stratégie de réalisation.<br>Les projets de rehaussement des infrastructures technologiques ont quant à eux été réalisés à des coûts moindres que ceux prévus, expliqués notamment par la diminution des taux réels des ressources externes par rapport aux taux moyens planifiés. |
| Total | 71 210,1 | 61 811,8 | |

## TABLEAU 22 – LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

| Liste des projets | Avancement | Explication sommaire des écarts |
|---|---|---|
| Modifications aux systèmes existants à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi sur les mines | 82 % | Révision de la planification permettant d'accélérer la réalisation des travaux. |
| Développement de l'aide financière du programme Rénoclimat | 62 % | Certains efforts prévus en 2014-2015 ont été reportés à l'année prochaine. |
| Améliorations essentielles au système de gestion des droits sur les hydrocarbures pour l'application de la Loi limitant les activités pétrolières et gazières | 100 % | Malgré un retard de 3 mois en raison de travaux d'entretien prioritaires, le coût total du projet est inférieur au coût prévu et ce dernier a été terminé en cours d'année. |
| Développement du système de gestion intégrée de l'imagerie numérique | 83 % | La portée du projet a été revue lors d'une évaluation de repositionnement, permettant de redémarrer les travaux de réalisation en avril 2014. |
| Développement du système de gestion du greffe de l'arpenteur général du Québec | 100 % | Le projet s'est terminé en cours d'année selon les modalités prévues. |
| Modernisation du logiciel supportant la représentation graphique des lots | 7 % | Puisque le projet a démarré en décembre 2014, un ajustement à l'échéancier était requis. |
| Mise à niveau du système d'exploitation et de la suite bureautique sur le parc micro-informatique | 80 % | Les échéanciers de mise en œuvre et le calendrier d'acquisition des licences ont été ajustés pour se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales. |

## TABLEAU 23 – LISTE DES RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

| Liste des projets | RH[1] prévues (k$) | RH réelles (k$) | RF[2] prévues (k$) | RF réelles (k$) | Explication sommaire des écarts • |
|---|---|---|---|---|---|
| Modifications aux systèmes existants à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi sur les mines | 79,2 | 214,5 | 140,8 | 151,6 | Plusieurs travaux prévus pour 2015-2016 ont pu être réalisés en 2014-2015. |
| Développement de l'aide financière du programme Rénoclimat | 280,3 | 198,9 | 404,2 | 423,3 | Certains efforts prévus en 2014-2015 ont été reportés à l'année prochaine. |
| Améliorations essentielles au système de gestion des droits sur les hydrocarbures pour l'application de la Loi limitant les activités pétrolières et gazières | 34,0 | 35,3 | 93,7 | 96,4 | Les efforts déployés en 2014-2015 pour terminer le projet ont été plus importants que ce qui avait été planifié, mais celui-ci a été réalisé à un coût total moindre que prévu. |
| Développement du système de gestion intégrée de l'imagerie numérique | 27,0 | 45,2 | 149,0 | 21,0 | Révision à la baisse des coûts du projet à la suite de son repositionnement. |
| Développement du système de gestion du greffe de l'arpenteur général du Québec | 410,0 | 195,2 | 186,1 | 354,9 | Le projet s'est terminé en cours d'année selon les modalités prévues. |
| Modernisation du logiciel supportant la représentation graphique des lots | 115,0 | 119,8 | 723,9 | 228,8 | Puisque le projet a démarré en décembre 2014, un ajustement à l'échéancier était requis. |
| Mise à niveau du système d'exploitation et de la suite bureautique du parc micro-informatique | 643,0 | 724,8 | 2 025,4 | 1 521,6 | Les échéanciers de mise en œuvre et le calendrier d'acquisition des licences ont été ajustés pour se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales. |

1 RH : Ressources humaines

2 RF : Ressources financières

# Exigences législatives et gouvernementales

## ACCÈS À L'ÉGALITÉ D'EMPLOI

Conformément à la Loi sur la fonction publique, une section du rapport annuel de gestion doit porter sur le programme d'accès à l'égalité ou sur un plan d'embauche visant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

### TABLEAU 24 – NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES, SELON LE STATUT D'EMPLOI

| N^bre de personnes embauchées | Régulier[1] | Occasionnel[2] | Étudiant | Stagiaire | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes embauchées[3] | 17 | 59 | 60 | 73 | 209 |

1 Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement.

2 Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel ne doit inclure que les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

3 Si, au cours de l'année financière, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle doit apparaître dans les deux statuts.

### TABLEAU 25 – NOMBRE D'EMPLOYÉS EN PLACE AU 31 MARS 2015

| N^bre d'employés en place au 31 mars 2015 | Régulier |
|---|---|
| Nombre d'employés en place au 31 mars 2015 | 1 290 |

# Membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et personnes handicapées

TABLEAU 26 – TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2014-2015

| Statut d'emploi | Nbre total de personnes embauchées | Nbre de personnes membres d'une communauté culturelle | Nbre de personnes anglophones | Nbre de personnes autochtones | Nbre de personnes handicapées | Nbre de personnes membres d'au moins un groupe cible | Taux d'embauche par statut d'emploi[1] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Régulier | 17 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5,9 % |
| Occasionnel | 59 | 3 | 1 | 2 | 0 | 5 | 8,5 % |
| Étudiant | 60 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1,7 % |
| Stagiaire | 73 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5,5 % |
| Total | 209 | 9 | 1 | 2 | 0 | 11 | 5,3 % |

1 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015 dans le même statut d'emploi.

TABLEAU 27 – TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

| Statut d'emploi | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|---|---|
| Régulier | 6,0 % | 5,9 % |
| Occasionnel | 2,8 % | 8,5 % |
| Étudiant | 3,8 % | 1,7 % |
| Stagiaire | 1,9 % | 5,5 % |
| Taux d'embauche global | 3,3 % | 5,3 % |

# REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Au 31 mars 2015, l'effectif régulier comptait 1 290 employés.

L'objectif gouvernemental est d'atteindre, au sein de l'effectif régulier, un taux de représentativité de 9 % pour les membres des communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées.

TABLEAU 28 – TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS

| Groupes cibles | Nbre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2013-2014 | Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2013-2014 | Nbre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2014-2015 | Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2014-2015 |
|---|---|---|---|---|
| Communautés culturelles | 74 | 2,7 % | 51 | 4,0 % |
| Autochtones | 17 | 0,6 % | 3 | 0,2 % |
| Anglophones | 14 | 0,5 % | 6 | 0,5 % |
| Personnes handicapées | 26 | 1,0 % | 14 | 1,1 % |

**TABLEAU 29 –** TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER, PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2015

| Groupes cibles[1] | Personnel d'encadrement | | Personnel professionnel[2] | | Personnel technicien | | Personnel de bureau | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nbre | Taux | Nbre | Taux | Nbre | Taux | Nbre | Taux | Nbre | Taux |
| Communautés culturelles | 1 | 1,0 % | 41 | 6,1 % | 8 | 1,9 % | 1 | 1,0 % | 51 | 4,0 % |
| Autochtones | 1 | 1,0 % | 2 | 0,3 % | 0 | 0,0 % | 0 | 0,0 % | 3 | 0,2 % |
| Anglophones | 0 | 0,0 % | 4 | 0,6 % | 2 | 0,5 % | 0 | 0,0 % | 6 | 0,5 % |
| Personnes handicapées | 0 | 0,0 % | 7 | 1,0 % | 5 | 1,2 % | 2 | 2,0 % | 14 | 1,1 % |

1 Le Ministère compte des ouvriers dans son effectif, mais aucun ne fait partie des groupes cibles.

2 Personnel professionnel : y compris les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

# Femmes

**TABLEAU 30 –** TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2014-2015 PAR STATUT D'EMPLOI

| Embauche | Personnel régulier | Personnel occasionnel | Personnel étudiant | Personnel stagiaire | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de femmes embauchées | 7 | 23 | 35 | 31 | 96 |
| Taux d'embauche des femmes | 41,2 % | 39,0 % | 58,3 % | 42,5 % | 45,9 % |

Note : Le taux d'embauche des femmes est calculé par rapport au nombre total de personnes embauchées.

**TABLEAU 31 –** TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015

| Représentativité | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel[1] | Personnel technicien | Personnel de bureau | Personnel ouvrier | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre total d'employés réguliers | 100 | 673 | 414 | 100 | 3 | 1 290 |
| Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière | 37 | 292 | 278 | 92 | 0 | 699 |
| Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier | 37,0 % | 43,4 % | 67,2 % | 92,0 % | 0,0 % | 54,2 % |

1 Personnel professionnel : y compris les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

# Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

TABLEAU 32 – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH) – NOMBRE DE PROJETS SOUMIS AU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PDEIPH

| Automne 2013 (cohorte 2014) | Automne 2014 (cohorte 2015) |
|---|---|
| 2 | 5 |

TABLEAU 33 – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH) – NOMBRE DE NOUVEAUX PARTICIPANTS AU PDEIPH ACCUEILLIS DU 1ER AVRIL AU 31 MARS

| 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|---|
| 0 | 0 |

Afin de sensibiliser tous les employés à la réalité des personnes handicapées, des activités ont été organisées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH).

Voici certaines de ces activités :

- Publication d'une manchette présentant la SQPH, sa thématique, les activités offertes ainsi que les mesures réalisées pour l'accessibilité physique des lieux
- Publication d'une manchette sur l'intranet visant à sensibiliser le personnel aux différents types d'incapacités et les invitant à participer au jeu-questionnaire de l'Office des personnes handicapées du Québec
- Organisation de deux activités de sensibilisation aux incapacités physiques offertes aux employés et de deux activités de sensibilisation aux incapacités visuelles offertes aux employés

# ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2014-2015, le Ministère a traité 603 demandes d'accès à des documents, y compris celles relatives au Secteur des forêts jusqu'au 16 octobre 2014; cela représente une diminution de 15,3 %. Cette diminution s'explique par les changements apportés à la structure du Ministère, le Secteur des forêts relevant désormais du MFFP.

TABLEAU 34 – RÉPARTITION DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION, PAR ANNÉE FINANCIÈRE

| Demandes d'accès à l'information | 2013-2014 MRN | 2014-2015 MERN |
|---|---|---|
| Demandes d'accès | 712 | 603 |
| Demandes d'accès propres au Secteur des forêts | 88 | 46 |
| Refus | 39 | 19 |
| Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel[1] | 116 | 67 |
| Demandes traitées dans un délai de 20 jours | 613 | 535 |
| Demandes traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours | 99 | 68 |

1 Pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de document, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- articles 9 al. 2, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 30.1, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 42, 48, 49, 53, 54 et 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels;
- article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne;
- articles 80.2 et 80.3 de la Loi sur l'impôt minier.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu, en 2014-2015, une demande qui a fait l'objet d'un accès complet. Le délai de traitement pour répondre à cette demande a été de 11 jours.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande de mesures d'accommodement raisonnable. Par ailleurs, six décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Le Ministère a publié sur son site Web les documents et les renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Des séances de formation concernant l'accès et la protection des renseignements personnels sont offertes, ainsi que de la sensibilisation sur ces mêmes sujets lors de l'accueil des nouveaux employés.

# Accessibilité Web

**TABLEAU 35 –** SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

| Élément | Explication |
|---|---|
| Liste des sections ou des sites Web qui ne sont pas encore conformes | - Site ministériel (mern.gouv.qc.ca)<br>- Infolot (infolot.mern.gouv.qc.ca)<br>- Registre du domaine de l'État (rde.mern.gouv.qc.ca)<br>- Registre foncier du Québec en ligne (registrefoncier.gouv.qc.ca)<br>- Géoboutique Québec (geoboutique.mern.gouv.qc.ca)<br>- Conversion des unités de mesure (foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion)<br>- Québec géographique (quebecgeographique.gouv.qc.ca)<br>- Répertoire géographique des services gouvernementaux (repertoire.atlas.gouv.qc.ca)<br>- Efficacité énergétique (efficaciteenergetique.gouv.qc.ca)<br>- Autres microsites |
| Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards | Les sites mis en ligne après l'arrivée de ces standards les respectent en majorité :<br>- Québec Mines (QuebecMines.gouv.qc.ca)<br>- Géoinfo Québec (geoinfo.gouv.qc.ca)<br>- Adresses Québec (adressesquebec.gouv.qc.ca)<br>- Véhicules électriques (vehiculeselectriques.gouv.qc.ca)<br>- Greffe de l'arpenteur général du Québec (gagq.mern.gouv.qc.ca)<br>- Service en ligne de réquisition d'inscription (mern.gouv.qc.ca/foncier/registre/registre-requisition.jsp)<br>- Politique énergétique (politiqueenergetique.gouv.qc.ca)<br>- Hydrocarbures (hydrocarbures.gouv.qc.ca)<br>Par ailleurs, comme le recommandent les standards en question, un lien menant à une page sur l'accessibilité est présente dans les sites Web qui ne respectent pas encore l'ensemble des exigences en matière d'accessibilité (mern.gouv.qc.ca/accessibilite.jsp). |
| Liste des obstacles et des situations particulières | Tous ces sites demanderaient une refonte complète pour se conformer aux standards d'accessibilité, ce qui obligerait le Ministère à engager des coûts importants.<br>Par ailleurs, certains de ces sites comprennent une carte géographique interactive qui ne peut répondre aux standards du Web en matière d'accessibilité. D'autres contiennent des documents qui ont été numérisés massivement et qui, par conséquent, sont exclus de l'accessibilité. |
| Ressources mises à contribution | Ressources internes : graphistes, webmestres, édimestres et équipes de développement informatique.<br>Ressources externes : lors de la création de nouveaux sites ou pour le projet de refonte, l'expertise des fournisseurs externes en accessibilité sera utilisée. |

| Élément | Explication |
| --- | --- |
| Prévision d'une refonte | Sites pour lesquels une refonte est prévue :<br>- Site ministériel (mern.gouv.qc.ca)<br>- Efficacité énergétique (efficaciteenergetique.gouv.qc.ca)<br>- Infolot (infolot.mern.gouv.qc.ca)<br>La mise en place des standards sur l'accessibilité Web sera effectuée lorsque ces sites seront de nouveau mis à jour :<br>- Registre du domaine de l'État (rde.mern.gouv.qc.ca)<br>- Registre foncier du Québec en ligne (registrefoncier.gouv.qc.ca)<br>- Géoboutique Québec (geoboutique.mern.gouv.qc.ca)<br>- Conversion des unités de mesure (foncier.mern.gouv.qc.ca/conversion)<br>- Répertoire géographique des services gouvernementaux (repertoire.atlas.gouv.qc.ca) |
| Élaboration d'un plan d'action | Un plan d'action n'a pas été élaboré. Toutefois, tous les nouveaux sites seront conçus en respectant les standards d'accessibilité. |
| Démarche de sensibilisation et de formation | Le niveau de conformité aux standards d'accessibilité a été mesuré pour le site hydrocarbures. Les édimestres et intégrateurs en ont pris connaissance et ont appliqué des correctifs sur ce site. Aucun budget de formation n'a été alloué à ce dossier. |

# ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Publié en août 2004, le Plan d'action gouvernemental en allègement réglementaire et administratif prévoyait l'arrêt de la croissance du volume de formalités administratives au cours des années allant de 2004 à 2007. Rendue publique le 13 octobre 2005, la Stratégie gouvernementale de développement économique prévoyait, pour sa part, un nouvel effort global de réduction de 20 % du coût des formalités administratives d'ici 2010.

Le 16 janvier 2012, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative a rendu public son rapport intitulé *Simplifier et mieux réglementer*. Le rapport présentait 63 recommandations dont le calendrier de réalisation s'échelonne sur la période allant de 2012 à 2015. Le 22 février 2012, le Conseil des ministres a adopté l'ensemble des recommandations du rapport du groupe de travail en question. L'une de ces recommandations consiste à reporter à 2015 l'échéance de l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises. Tout comme l'ensemble des ministères et organismes, le Ministère est appelé à contribuer à cet objectif dans le but d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec. À cette fin, il a élaboré un plan de réduction.

Le MERN et le MFFP effectuent une reddition de comptes commune en matière d'allègement réglementaire et administratif puisque l'année de référence, aux fins de l'exercice, est 2004, au moment où les deux ministères faisaient partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Entre 2004 et 2014[3], le coût des formalités pour les deux ministères a diminué de 63,1 % et le volume a décru de 24,6 % au cours de la même période. Le tableau suivant présente l'évolution des résultats depuis l'exercice 2004-2005.

3 Les résultats relatifs à l'allègement réglementaire portent sur l'exercice financier qui précède celui du rapport annuel de gestion.

TABLEAU 36 – NOMBRE DE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, COÛT ET VARIATION PAR ANNÉE

| Année financière | Nombre | Coût total associé[1] (M$) | Volume | Variation du coût depuis 2004-2005[2] | Variation du volume depuis 2004-2005 |
|---|---|---|---|---|---|
| 2004-2005 | 91 | 18,2 | 21 730 | | |
| 2005-2006 | 91 | 18,4 | 21 728 | 0,8 % | <-0,1 % |
| 2006-2007 | 91 | 17,9 | 21 728 | -1,8 % | <-0,1 % |
| 2007-2008 | 91 | 20,4 | 21 480 | 12,0 % | -1,2 % |
| 2008-2009 | 91 | 14,7 | 21 108 | -19,3 % | -2,9 % |
| 2009-2010 | 92 | 15,0 | 18 581 | -17,9 % | -14,5 % |
| 2010-2011 | 96 | 16,6 | 19 130[3] | -8,6 % | -12,0 % |
| 2011-2012[4] | 92 | 15,0 | 18 608 | -17,6 % | -14,4 % |
| 2012-2013 | 92 | 20,0 | 17 754 | 9,7 % | -18,3 % |
| 2013-2014 | 88 | 6,7 | 16 383 | -63,0 % | -24,6 % |

1 En valeur constante de 2004.

2 Le taux de variation du coût ne peut être calculé à partir des données de ce tableau puisque les montants des coûts associés y ont été arrondis.

3 Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du volume des registres en 2012-2013.

4 Une formalité a été ajoutée par rapport aux données présentées dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 en raison de l'article 39 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui oblige le demandeur à fournir un plan d'affaires et tous les autres documents jugés pertinents par le Ministère pour analyser le projet et ses répercussions.

# BONIS AU RENDEMENT

L'article 8 de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20), tel qu'il est modifié par l'article 129 du chapitre 16 des lois de 2013 et par l'article 42 du chapitre 25 des lois de 2013 prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne peut être accordé aux cadres et aux cadres juridiques à l'égard des exercices financiers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

Le décret 162-2014 du 26 février 2014 a prolongé l'application de l'article 8 pour l'année financière 2013-2014.

Ainsi, aucun boni n'a été accordé en 2014-2015 pour le rendement lors de l'exercice 2013-2014.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu'à l'adoption de la prochaine stratégie) par l'entremise de son Plan d'action de développement durable 2008-2011 publié le 9 avril 2009 (également prolongé jusqu'à l'adoption de la prochaine stratégie).

Le Plan d'action de développement durable 2008-2011, élaboré par le MRNF, rassemble une sélection d'actions représentatives de l'ensemble de ses responsabilités en 2008. Ce plan cible plus particulièrement trois orientations de la stratégie gouvernementale soit :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Avec la création du MERN en avril 2014, près de la moitié des actions du plan relèvent du Ministère et les cibles afférentes ont été atteintes.

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a entrepris les activités suivantes en matière de développement durable :

- L'élaboration d'un nouveau plan d'action propre à ses champs de compétence a été amorcée;
- Lorsque cela a été requis, le Ministère a collaboré à l'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, pilotée par le MDDELCC.

# EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a poursuivi le processus de mise à jour de sa politique linguistique entrepris en 2011-2012, avec la prise en compte des commentaires transmis par l'Office québécois de la langue française en février 2014.

Dans son intranet, le Ministère présente une page intitulée « Un français de qualité », placée bien en évidence dans sa page d'accueil. En 2014-2015, de nouvelles capsules linguistiques se sont ajoutées à celles déjà diffusées dans les années antérieures :

- Six capsules linguistiques
- Deux manchettes, l'une sur la Francofête qui s'est tenue du 16 au 29 mars 2015 et l'autre pour souligner les 40 ans de la proclamation du français comme langue officielle du Québec

Un état de l'élaboration et de l'application de la politique linguistique par le Ministère est présenté dans les tableaux 37 à 39.

## TABLEAU 37 – COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

| Comité permanent et mandataire | Réponse |
|---|---|
| Avez-vous un mandataire? | Oui |
| Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle? | Non |
| Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés? | Non |
| Avez-vous un comité permanent? | Oui |
| Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice? | 0[1] |
| Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent? | Non |

1 Le comité permanent a été revu cette année étant donné la scission du MRN et la création du MERN.

## TABLEAU 38 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE

| Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique | N° de l'étape |
|---|---|
| Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle? | |
| 1. Projet en élaboration | |
| 2. Projet soumis pour commentaires à l'Office | 2 |
| 3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office | |
| 4. Avis officiel de l'Office reçu | |
| 5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant | |
| 6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office | |
| Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu). | |

TABLEAU 39 – IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE MINISTÉRIELLE

| Implantation de la politique linguistique | Réponse |
|---|---|
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle? | Non |
| Si oui, lesquelles? | |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle? | Non |
| Si oui, lesquelles? | |
| Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel, | |
| - prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice? | Oui |
| - prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice? | Non |

# MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES

L'article 59 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 prévoit que le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor élaborent et proposent au Conseil du trésor des modalités selon lesquelles sont réduites les dépenses des organismes autres que budgétaires et celles des fonds spéciaux.

Une cible de réduction a ainsi été transmise aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux pour l'exercice financier 2014-2015 équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement.

TABLEAU 40 – MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR LE FONDS DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

| Nature des dépenses | Cible de réduction au 31 mars 2015 (k$) | Réduction réalisée au 31 mars 2015 (k$) |
|---|---|---|
| Masse salariale | 620,8 | 0 |
| Dépenses de fonctionnement | 1 973,5 | 1 973,5 |

Le MERN a obtenu l'autorisation d'embaucher 27 employés à temps complet afin d'optimiser son expertise stratégique dans le domaine informatique. À cet égard, le Fonds de l'information sur le territoire a entrepris le processus de dotation des emplois. Cela a eu pour effet de contrebalancer les efforts de rationalisation simultanés en vue d'atteindre la cible demandée en réduction de la masse salariale.

TABLEAU 41 – MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR LE FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

| Nature des dépenses | Cible de réduction au 31 mars 2015 (k$) | Réduction réalisée au 31 mars 2015 (k$) |
|---|---|---|
| Masse salariale | 326,3 | 326,3 |
| Dépenses de fonctionnement | 832,5 | 832,5 |

Au 31 mars 2015, le Fonds des ressources naturelles a respecté les cibles.

# OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES OVT

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) a été rendue publique le 10 novembre 2011. Elle présente quatre orientations :

1. Agir pour mieux habiter nos territoires
2. Agir pour vivre de nos territoires
3. Agir en synergie
4. Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

En vertu des règles du Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère doit procéder à la reddition de comptes des actions inscrites dans le document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Sur les 13 actions inscrites dans la Stratégie et qui relèvent du MERN, 9 sont toujours d'actualité en 2014-2015, les 4 autres ayant été réalisées précédemment.

TABLEAU 42 – SUIVI DES ACTIONS INSCRITES À LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OVT QUI RELÈVENT DU MERN

| Mesures inscrites à l'OVT | | Action entreprise | Avancement | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Atteint | En cours | À venir |
| 3.4 | Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles | Prise de décrets relativement au transfert de l'usufruit de terres pour l'usage et le bénéfice exclusifs de Lac-Simon, de Natashquan et de la Nation huronne-wendat. | X | | |
| | | Plusieurs rencontres de travail dans le cadre des négociations en vue de conclure :<br>> un traité avec trois communautés innues et avec les trois communautés attikameks;<br>> une entente sur la consultation minière avec les communautés de Lac-Simon et d'Abitibiwinni;<br>> une entente avec les trois communautés micmaques. | | X | |
| 6.12 | Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES | Le Ministère coordonne :<br>> le programme Roulez électrique, qui offre une aide financière pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique ainsi que pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile;<br>> le programme Branché au travail, qui offre une aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail;<br>> le programme Technoclimat, qui offre une aide financière pour le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES;<br>> le soutien à l'implantation de bornes dans les immeubles à logements multiples, dans les nouveaux immeubles à bureaux et pour le stationnement sur rue;<br>> le soutien à la précommercialisation de produits novateurs – Centre d'excellence en efficacité énergétique;<br>> le soutien à des initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques réalisées par des partenaires externes.<br>(Le dossier de l'électrification des transports n'est plus sous la coordination du MERN). | X | | |
| 9.30 | Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière | Élaboration des modalités entourant la gestion des baux agricoles sur les terres du domaine de l'État, en tenant compte des révisions législatives et réglementaires dont la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. | | X | |

| Mesures inscrites à l'OVT | | Action entreprise | Avancement | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Atteint | En cours | À venir |
| **9.32** | Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier | En 2014-2015, le MERN a accompagné des promoteurs miniers qui souhaitaient mettre en œuvre un projet de mine au Québec ou qui exploitent actuellement une mine. Cet accompagnement se décline de plusieurs façons : par des rencontres avec les promoteurs afin d'apporter le soutien requis pour l'avancement de leur projet, par la participation à divers comités intersectoriels pour assurer le suivi de ces projets, ou encore par la production d'avis se rapportant à des projets miniers au bénéfice d'autres ministères et organismes gouvernementaux. | X | | |
| **12.7** | Fournir de l'information foncière pour appuyer le développement local et régional | La rénovation cadastrale contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements. En 2014-2015, la rénovation cadastrale a été complétée à 82 %. | | X | |
| **12.9** | Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale | Chaque année, de nouveaux partenariats sont mis en place afin d'acquérir de nouvelles connaissances géospatiales sur différents territoires. Ainsi, en 2014-2015, neuf partenariats avec des acteurs régionaux ont été mis en place pour la réalisation de projets de photographies aériennes et de levés lidars dans cinq régions du Québec. Les projets ont couvert une superficie de 67 111 km² (cible annuelle de 20 000 km²). | | X | |
| **12.11** | Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral | En 2014-2015, le MERN a investi dans la réalisation de 22 projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques et d'études de potentiel, dont plus de 50 % se trouvaient sur le territoire du Plan Nord. Ces travaux, couvrant une superficie de 265 653 km², ont permis d'identifier 95 nouvelles cibles d'exploration. De plus, les études de potentiel ont permis de mettre en évidence 283 cibles d'exploration à partir des données cumulées dans le système SIGÉOM. | | X | |
| **12.14** | Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal | En 2014-2015, le MERN a renouvelé 27 des 28 conventions de gestion territoriale (la 28e venant à échéance ultérieurement). Ces conventions visent à déléguer des pouvoirs du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière de planification, de gestion et de réglementation au regard des terres du domaine de l'État faisant partie du territoire d'application. | X | | |
| **12.15** | Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux | En 2014-2015, deux parcs régionaux ont reçu le statut officiel. Il s'agit du Parc naturel régional de Portneuf (Capitale-Nationale) et du Parc régional du Mont-Ham (Estrie). Le gouvernement du Québec a signé, pour chaque parc, une entente pour son exploitation avec la MRC concernée. | X | | |

# POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

## Produits et services tarifés

La Politique de financement des services publics a pour objectif d'encadrer le choix des modes de financement des services publics ainsi que la fixation, la révision et l'indexation des tarifs perçus par les organismes publics. Ainsi, en tenant compte de cette politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs.

L'annexe II présente les revenus de tarification du Ministère ainsi que la base de fixation des tarifs.

Le Ministère continue les travaux d'évaluation du coût de revient de ses produits et services tarifés. Ces travaux permettront de quantifier le niveau d'autofinancement actuel et d'établir des cibles de tarification.

## Produits et services non tarifés

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé. Par la suite, la possibilité d'appliquer une tarification sera examinée.

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1er janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

TABLEAU 43 – CONTRATS DE SERVICES, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 $ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 MARS 2015

| Contrats de services de 25 000 $ et plus | Nbre | Valeur |
|---|---|---|
| Contrats de services avec une personne physique[1] | 0 | 0 $ |
| Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique[2] | 15 | 23 274 525 $ |
| Total des contrats de services | 15 | 23 274 525 $ |

1 Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2 Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

# SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

## Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 3, gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste

De nombreuses recommandations du Vérificateur général du Québec sont en cours de réalisation depuis 2012. Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures, lancé le 30 mai 2014, par le gouvernement du Québec, propose une démarche intégrée, cohérente et responsable, dans le meilleur intérêt de la population québécoise et la protection de l'environnement. À terme, il répondra à plusieurs de ces recommandations.

Conséquemment, il est important de préciser ici qu'à travers les nombreuses études qui seront livrées dans le cadre des EES, celles-ci constitueront des intrants impératifs aux fins de réponses aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

## TABLEAU 44 – SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

| N° | Recommandations du Vérificateur général du Québec | État de mise en œuvre | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Réalisée | En cours | À venir |
| 3.38.1 | Démontrer clairement la façon dont s'inscrit le développement des gaz de schiste à l'intérieur des orientations gouvernementales et, au besoin, proposer les mises à jour nécessaires à ces orientations pour tenir compte de la nouvelle réalité. | | | X |
| 3.38.2 | Renforcer les mécanismes de coordination nécessaires afin d'assurer l'arrimage entre le développement d'une activité, telle celle qui est liée aux gaz de schiste, et les planifications réalisées à l'échelle supralocale et régionale. | | | X |
| 3.47 | Mettre en place des mécanismes qui permettent de susciter une participation réelle et un engagement significatif des citoyens et des autres acteurs du milieu. | | X | |
| 3.53.1 | Poursuivre les travaux interministériels entrepris afin de mettre en place un cadre d'intervention gouvernemental efficace. | | X | |
| 3.53.2 | Travailler en collaboration[1] pour déterminer les informations pertinentes et les outils nécessaires à la réalisation de leur mandat. | | X | |
| 3.72.1 | Analyser les bénéfices et les coûts économiques, sociaux et environnementaux liés au développement des gaz de schiste pour la société selon différents scénarios basés sur des hypothèses réalistes afin d'aider les décideurs dans leur planification. | | X | |
| 3.72.2 | Appliquer rigoureusement la réglementation en matière de travaux statutaires associés aux permis de recherche. | | X | |
| 3.83.1 | Intégrer les principes de la Loi sur le développement durable au projet de loi sur les hydrocarbures afin d'encadrer adéquatement l'industrie quant aux dimensions sociales, économiques et environnementales. | | | X |
| 3.83.2 | Réévaluer la suffisance des exigences réglementaires, notamment celles liées aux montants de garantie et d'assurance. | | X | |
| 3.93.1 | Améliorer le processus de délivrance des permis afin d'assurer le respect du cadre légal. | | X | |
| 3.92.2 | Se doter des outils nécessaires pour juger si les travaux seront réalisés conformément aux règles de l'art de manière à assurer la sécurité des personnes, des biens, de l'environnement et la pérennité de la ressource. | | X | |
| 3.104 | Réaliser des inspections au moment jugé opportun de façon à minimiser les risques pour l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des personnes. | | X | |
| 3.105 | Encadrer la réalisation des activités liées à l'inspection, notamment à l'égard de la portée, de la documentation et des suites à y donner. | | | |
| 3.112 | Préciser clairement les exigences requises pour les puits qui ne sont pas en période de forage ou de complétion et pour lesquels la procédure de fermeture temporaire ou définitive n'a pas été entreprise. | | X | |

Note : une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec l'a jugée satisfaisante.

1 Cette recommandation s'applique à la fois au MERN et au MDDELCC (voir le texte complet du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 3). Ainsi, il s'agit bien de la collaboration entre ces deux ministères et de leur mandat respectif.

# Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 2, interventions gouvernementales dans le secteur minier

En 2008-2009, le Vérificateur général du Québec a procédé à une vérification des interventions gouvernementales dans le secteur minier et 20 recommandations avaient été formulées.

En 2014-2015, le Vérificateur général du Québec a effectué son deuxième et dernier suivi des recommandations. À la lumière de l'information fournie, le Vérificateur général du Québec stipule que pour 16 des 20 recommandations, le Ministère a donné des suites qu'il juge satisfaisantes. De plus, il considère que l'une des recommandations (2.84-2) n'est plus pertinente.

TABLEAU 45 – SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR MINIER

| N° | Recommandations du Vérificateur général du Québec | État de mise en œuvre | | | Actions posées par le MERN au 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Réalisée | En cours | À venir | |
| 2.43-1 | Analyser les principaux coûts et bénéfices économiques, sociaux et environnementaux associés aux interventions gouvernementales afin d'aider les décideurs dans leur planification. | | X | | Une évaluation des retombées économiques et fiscales du secteur minier québécois a été produite, avec la collaboration du MFQ[1].<br>En complément à ce document, un tableau de bord des indicateurs de développement durable dans le secteur minier du Québec a été produit[1]. |
| 2.43-2 | Réévaluer les droits miniers dans le but de s'assurer qu'ils sont suffisants pour compenser l'épuisement des ressources extraites. | | | X | Un nouveau régime d'impôt minier a été proposé en mai 2013 et est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Il comprend, entre autres, un impôt minier minimum ainsi qu'une redevance augmentant avec les bénéfices. |
| 2.51-1 | Déterminer clairement l'information nécessaire à l'acquisition et au maintien des connaissances du secteur minier. | X | | | Mise en place de moyens afin de maintenir une veille stratégique pertinente et utile (décembre 2013). |
| 2.51-2 | Développer des outils qui permettent de recueillir une information de gestion précise, à jour et susceptible de s'intégrer au processus décisionnel. | X | | | Mise en place d'un processus de veille qui permet de recueillir une information de gestion pertinente, à jour et susceptible de s'intégrer au processus décisionnel (décembre 2013). |
| 2.51-3 | Rendre l'information disponible afin de faciliter, entre autres, la participation au processus décisionnel des personnes intéressées et leur engagement. | X | | | Maintien des niveaux de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en tenant des rencontres de coordination MERN/ISQ et en contribuant, au besoin, à d'autres documents et publications.<br>Maintien de la publication de données à caractère économique, notamment dans la section des statistiques minières du site Web du Ministère et dans le Rapport annuel sur les activités minières au Québec. |
| 2.54 | Acquérir une meilleure connaissance des moyens complémentaires à l'extraction des minerais afin d'en tenir compte dans le processus de planification des interventions gouvernementales. | X | | | Des projets de recherche subventionnés par le MERN et le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies ont été identifiés en les caractérisant selon la valorisation des résidus miniers (janvier 2014).<br>Un état de situation des projets de valorisation des résidus miniers a été produit et des constats ont été formulés (septembre 2014).<br>Une analyse de la transformation du métal recyclé et des marchés a été produite et des recommandations ont été formulées (novembre 2014). |

1 Ce document a été rendu public au cours de l'été 2015.

| N° | Recommandations du Vérificateur général du Québec | État de mise en œuvre | | | Actions posées par le MERN au 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Réalisée | En cours | À venir | |
| **2.60** | Mener à terme l'élaboration d'une stratégie minérale qui :<br>> tient compte de l'ensemble des principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux recensés et respecte les principes de développement durable;<br>> comporte des indicateurs de résultats significatifs, des cibles précises, des actions prioritaires et des échéances à respecter;<br>> précise les responsabilités. | | | X | La recommandation sera prise en compte lors de l'élaboration d'une vision stratégique du développement minier[2]. |
| **2.71-1** | Se munir de mécanismes permettant de s'assurer du respect des exigences à l'égard du dépôt des plans de réaménagement et de restauration et de leur révision. | X | | | Mécanismes mis en place dans le système informatique « Octroi des droits miniers » (ODM) permettant de gérer le calendrier de révision des plans de restauration (novembre 2014). |
| **2.71-2** | Renforcer le processus d'autorisation des plans de réaménagement et de restauration, notamment d'effectuer les actions suivantes :<br>> documenter adéquatement les raisons qui mènent à l'acceptation ou au refus d'un plan;<br>> obtenir un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs[3] avant d'approuver un plan ou documenter les motifs d'agir en l'absence d'un tel avis;<br>> déterminer un délai raisonnable pour l'approbation des plans. | X | | | Modifications législatives à la Loi sur les mines afin que l'approbation du plan de restauration soit une condition à l'obtention du bail minier (décembre 2013).<br>Directive administrative produite officialisant le processus d'approbation des plans (décembre 2013).<br>Révision du protocole d'entente administrative MERN/MDDELCC et transmission à la Commission de l'administration publique tel qu'il a été recommandé (juillet 2014). |
| **2.84-1** | Réévaluer la suffisance de la garantie actuellement exigée afin de protéger adéquatement l'État contre le risque de devoir supporter des coûts additionnels de restauration dans l'avenir. | X | | | Des modifications réglementaires au Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure ont été apportées. Depuis le 22 août 2013, le Règlement établit la garantie financière à 100 % des coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration et le calendrier de versement de la garantie financière est ramené à trois ans pour les mines actives et à deux ans pour les nouvelles mines. |
| **2.84-2** | Se doter de moyens de contrôle permettant d'apprécier la plausibilité de l'état des réserves divulgué dans le plan de réaménagement et de restauration déposé par les compagnies minières. | X | | | Un plan d'action a été mis en œuvre afin d'appliquer les nouvelles dispositions du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (mars 2014). |
| **2.84-3** | Améliorer le processus de suivi des versements de la garantie par les compagnies afin de s'assurer du respect de la réglementation. | X | | | Mécanismes mis en place dans le système informatique ODM permettant de gérer le calendrier de révision des plans de restauration (novembre 2014). |
| **2.91-1** | Planifier les activités d'inspection en fonction des risques potentiels de chacun des sites afin de déterminer une fréquence optimale des sites à visiter. | X | | | L'encadrement et la planification des inspections ont été améliorés par l'élaboration d'un guide et d'un modèle de rapport d'inspection pour les mines actives. Ceux-ci tiennent compte des risques potentiels que présente chacun des sites ainsi que la fréquence requise des inspections (septembre 2014). |
| **2.91-2** | Encadrer la réalisation des activités d'inspection, notamment à l'égard des aspects suivants :<br>> la portée et l'étendue des travaux;<br>> la documentation du résultat des inspections et des décisions qui en découlent;<br>> le suivi des lacunes décelées. | | | | |

2 Il est prévu qu'un plan gouvernemental de mise en œuvre soit déposé à l'automne 2015.

| N° | Recommandations du Vérificateur général du Québec | État de mise en œuvre | | | Actions posées par le MERN au 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Réalisée | En cours | À venir | |
| **2.91-3** | Établir, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs[3], les informations qu'il serait pertinent de partager quant à leurs travaux d'inspection respectifs. | X | | | Les deux ministères s'échangent l'information contenue dans leurs rapports d'inspection et effectuent des visites conjointes des sites miniers lorsque nécessaire (février 2013). |
| **2.97-1** | Documenter la décision de délivrer un certificat de libération sur la base des quatre critères établis pour considérer que l'état des lieux est satisfaisant. | X | | | Mise en place d'un protocole pour analyser les demandes de certificats de libération (février 2013). |
| **2.97-2** | S'assurer d'obtenir un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs[3] avant de délivrer un certificat de libération ou de documenter les motifs d'agir en l'absence d'un tel avis. | X | | | Un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs[3] est obtenu systématiquement avant de délivrer un certificat de libération (février 2013). |
| **2.97-3** | Porter une attention particulière à la situation financière de l'acquéreur, dans les cas où la responsabilité environnementale est transférée à un tiers, afin de s'assurer que celui-ci a la capacité de satisfaire aux obligations liées à la restauration. | X | | | Analyse de la solvabilité de l'acquéreur lorsque la demande de certificat consiste à transférer la propriété à un tiers. |
| **2.108-1** | Encadrer la documentation des dossiers afin de permettre un suivi efficace de ses interventions de contrôle, notamment à l'égard des plans de réaménagement et de restauration, de la garantie financière, des inspections et des certificats de libération. | X | | | Production d'un recueil de règles officielles pour encadrer la documentation à être versée à chaque dossier (septembre 2014). |
| **2.108-2** | Définir les informations et les outils de gestion nécessaires pour évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience de ses interventions. | X | | | Mécanismes mis en place dans le système informatique ODM permettant d'officialiser l'encadrement de la documentation et d'en faire une gestion optimale (novembre 2014). |

Note : Une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec l'a jugée satisfaisante.

3 Depuis lors, le ministère est devenu le MDDELCC.

# Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015, Rapport du Commissaire au développement durable – printemps 2014, chapitre 3, terres du domaine de l'État

À la suite de la publication du rapport du Commissaire au développement durable (CDD) sur la gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État, le MERN a déposé un plan d'action à la Commission de l'administration publique en décembre 2014 pour répondre aux huit recommandations du CDD.

TABLEAU 46 – SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR DU TERRITOIRE

| N° | Recommandations du Vérificateur général du Québec | État de mise en œuvre | | | Actions posées par le MERN au 31 mars 2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Réalisée | En cours | À venir | |
| 1 | S'assurer, pour les régions du Québec concernées, que les plans d'affectation du territoire public sont à jour afin de faciliter l'octroi de droits fonciers dans le respect des orientations gouvernementales. | | X | | Les plans d'affectation du territoire public (PATP) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Capitale-Nationale ont été déposés auprès des autorités pour approbation. |
| 2 | Établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l'État. | | X | | La documentation des enjeux liés à la vente de terres à des fins personnelles est en cours de rédaction. |
| 3 | Faire un suivi adéquat auprès des municipalités régionales de comté afin de veiller au respect des ententes et des conventions signées, notamment en s'assurant de la bonne compréhension des procédures et de leur application. | | X | | Les réflexions relatives à la description, aux lignes directrices, à l'administration et à la réalisation du cadre de gestion sont à compléter. |
| 4 | S'assurer que l'analyse socioéconomique est obtenue et que les exigences relatives au développement durable sont remplies avant d'accorder un droit foncier à des fins commerciales ou industrielles. | | X | | Une analyse comparative des grilles d'évaluation des projets commerciaux et industriels dans d'autres juridictions est actuellement en cours. |
| 5 | S'assurer que les décisions relatives à l'octroi de droits fonciers sont suffisamment justifiées, notamment à l'égard de l'analyse territoriale, et que la documentation soutenant ces décisions est présente dans les dossiers. | | X | | Dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau régional, un chantier de révision de processus est en cours. |
| 6 | S'assurer que les exigences réglementaires se rapportant aux évaluations de la valeur marchande des terres de l'État sont respectées *et* que la valeur obtenue est juste. | | X | | Élaboration d'un manuel d'évaluation de la valeur marchande d'un terrain du domaine de l'État. |
| 7 | S'assurer que la tarification des frais d'administration relatifs à la location et à l'aliénation des terres de l'État couvre l'ensemble des coûts. | | X | | L'analyse du coût de revient est en cours. |
| 8 | Effectuer un suivi basé sur les risques afin de veiller à ce que l'utilisation des terres du domaine de l'État soit conforme à l'usage précisé dans le bail et que, à la fin de celui-ci, la remise en état des lieux soit satisfaisante. | | X | | Dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau régional, un chantier de révision de processus est en cours. |

Note : une recommandation est dite « réalisée » lorsque le Vérificateur général du Québec l'a jugée satisfaisante.

# Annexes

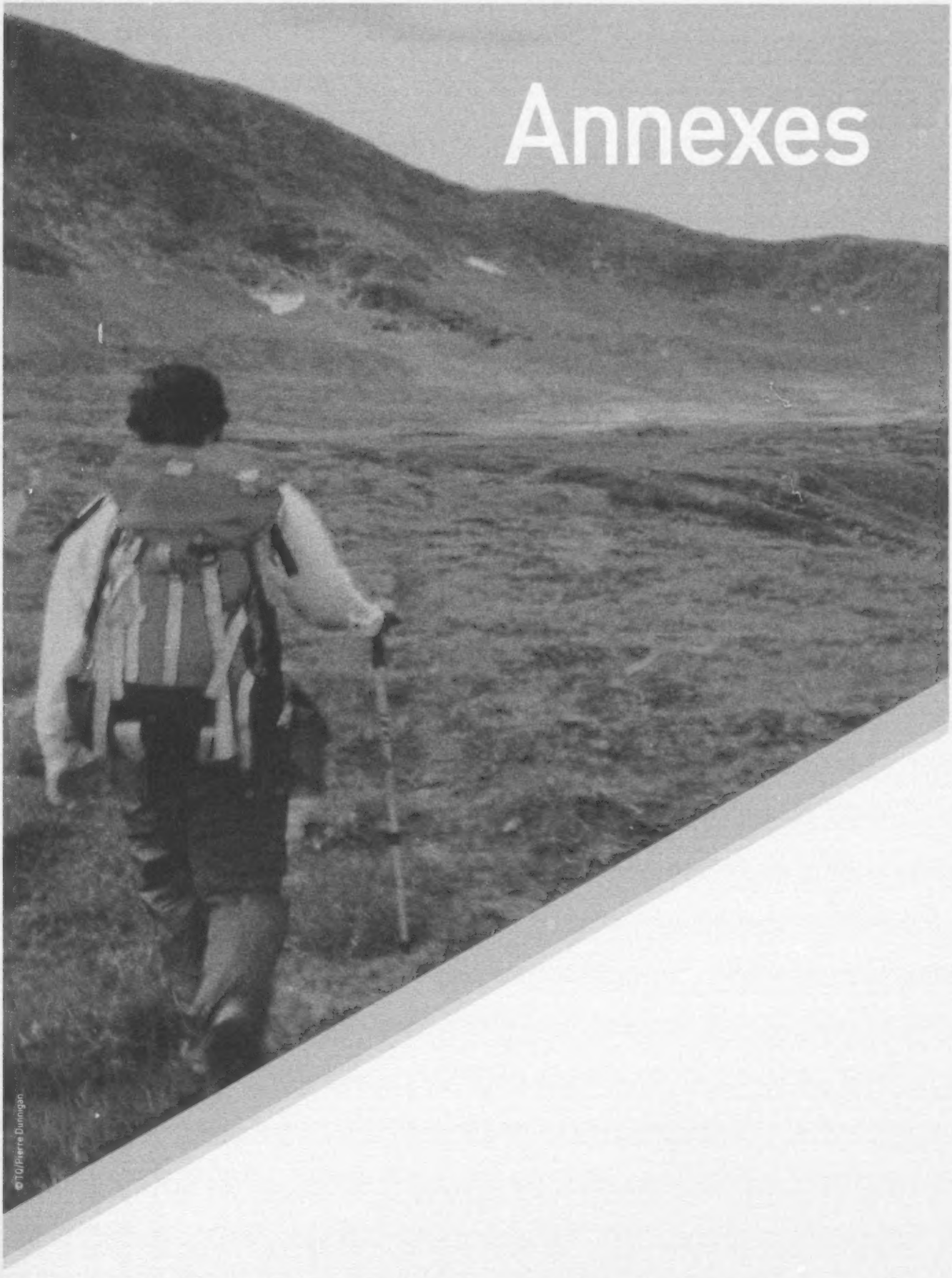

# Annexe I - Organigramme au 31 mars 2015

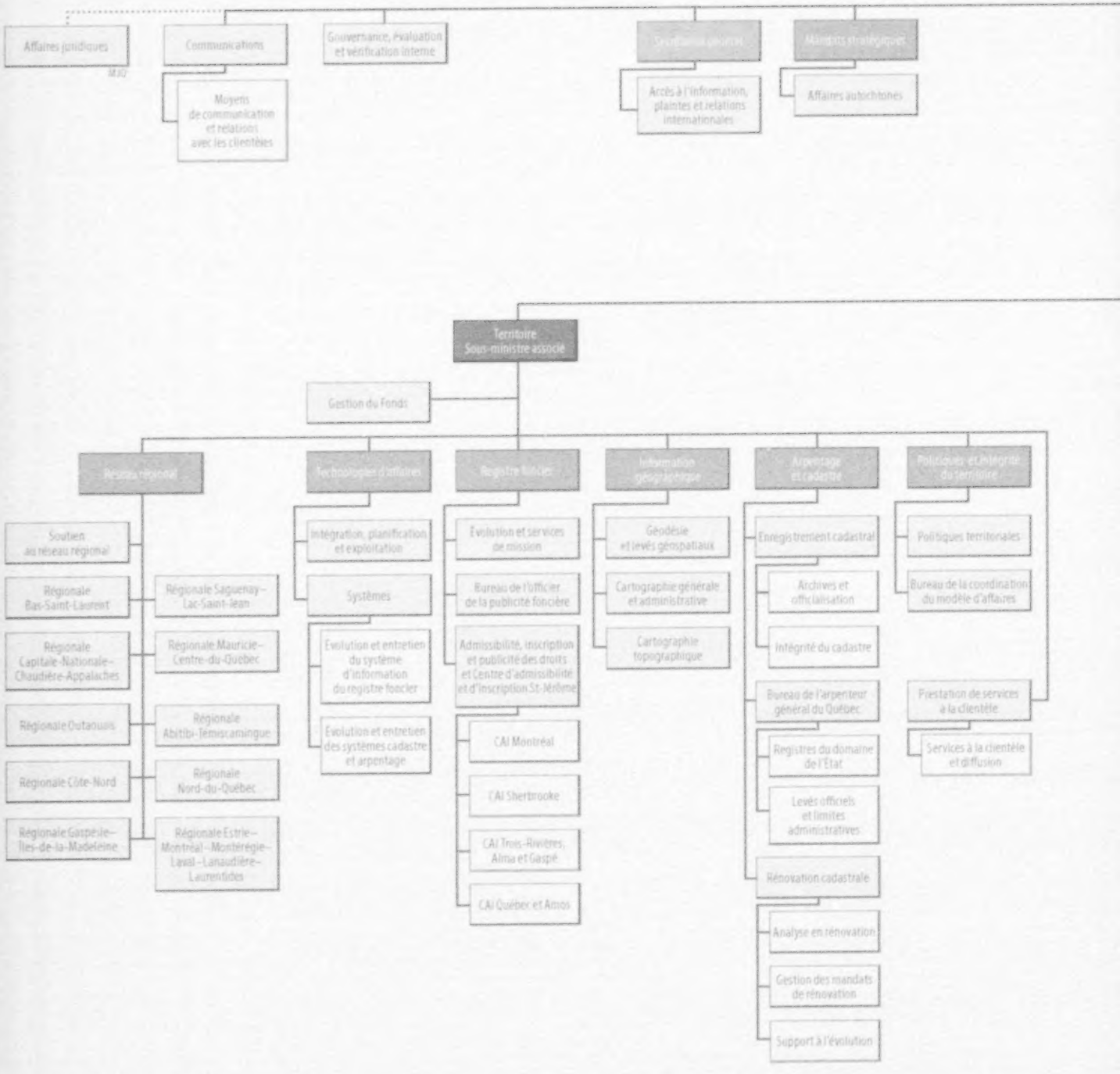

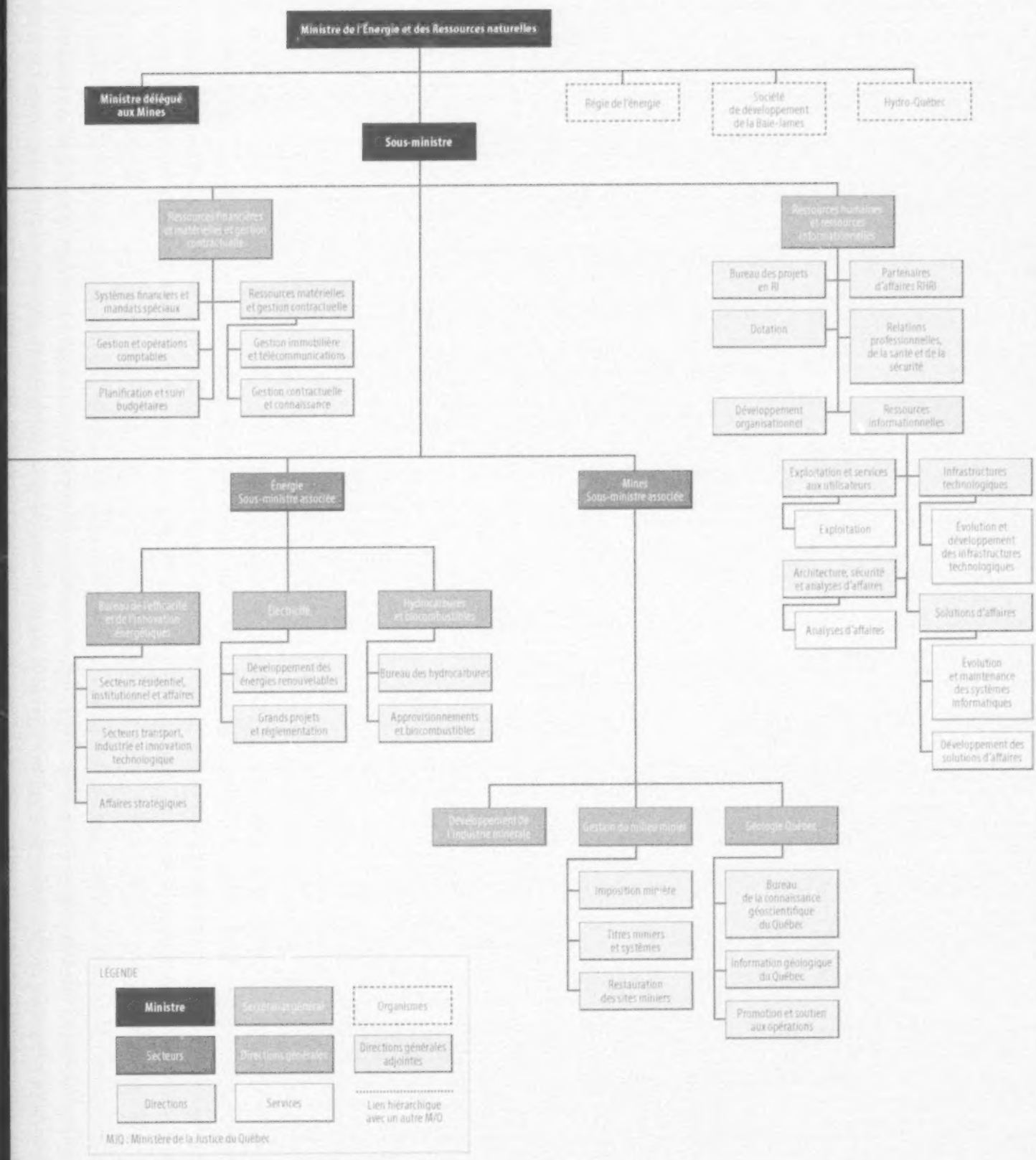
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministre délégué aux Mines
Régie de l'énergie
Société de développement de la Baie-James
Hydro-Québec
Sous-ministre
Ressources financières et matérielles et gestion contractuelle
Systèmes financiers et mandats spéciaux
Gestion et opérations comptables
Planification et suivi budgétaires
Ressources matérielles et gestion contractuelle
Gestion immobilière et télécommunications
Gestion contractuelle et connaissance
Ressources humaines et ressources informationnelles
Bureau des projets en RI
Dotation
Développement organisationnel
Partenaires d'affaires RHRI
Relations professionnelles, de la santé et de la sécurité
Ressources informationnelles
Exploitation et services aux utilisateurs
Exploitation
Architecture, sécurité et analyses d'affaires
Analyses d'affaires
Infrastructures technologiques
Évolution et développement des infrastructures technologiques
Solutions d'affaires
Évolution et maintenance des systèmes informatiques
Développement des solutions d'affaires
Énergie
Sous-ministre associée
Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques
Secteurs résidentiel, institutionnel et affaires
Secteurs transport, industrie et innovation technologique
Affaires stratégiques
Électricité
Développement des énergies renouvelables
Grands projets et réglementation
Hydrocarbures et biocombustibles
Bureau des hydrocarbures
Approvisionnements et biocombustibles
Mines
Sous-ministre associée
Développement de l'industrie minérale
Gestion du milieu minier
Imposition minière
Titres miniers et cystèmes
Restauration des sites miniers
Géologie Québec
Bureau de la connaissance géoscientifique du Québec
Information géologique du Québec
Promotion et soutien aux opérations
LÉGENDE
Ministre
Secteurs
Directions
Secrétariat général
Directions générales
Services
Organismes
Directions générales adjointes
Lien hiérarchique avec un autre M/O
MJQ : Ministère de la Justice du Québec

# Annexe II - Revenus de tarification

## TABLEAU 47 – ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

| Catégorie de revenus | 2013-2014 (k$) | 2014-2015[1] (k$) | Tarif indexé | Base de fixation[2] |
|---|---|---|---|---|
| **Droits et permis** | | | | |
| **Ressources minières** | | | | |
| > Exploitation minière[3] | 50 066 | 111 327 | Non | MAJ |
| > Claim | 7 972 | 6 268 | Oui | DA |
| > Exploitation par baux | 1 920 | 1 745 | Oui | DA |
| > Prospecteurs | 15 | 15 | Oui | DA |
| > Renseignements généraux | 67 | 75 | Oui | DA |
| > Plaques de jalonnement | 1 | 0 | Oui | DA |
| > Exploitation — sable, gravier et autres | 3 165 | 2 588 | Oui | DA |
| Total — Ressources minières | 63 206 | 122 018 | | |
| **Ressources hydrauliques** | | | | |
| > Régimes des eaux | 1 307 | 1 270 | Oui | DA |
| Total — Ressources hydrauliques | 1 307 | 1 270 | | |
| **Autres** | | | | |
| > Études de dossiers | 43 | 123 | Oui | MAJ |
| > Permis de recherche — saumure | s.o. | -45 | Oui | PR |
| Total — Autres | 43 | 78 | | |
| **Total partiel** | **64 556** | **123 366** | | |
| **Ventes de biens et services** | | | | |
| > Formules et documents | 88 | 84 | Oui | DA |
| > Terres de l'État | 2 174 | 2 243 | Non | MAJ |
| > Terrains et bâtisses | 28 | 10 | Non | MAJ |
| > Dossier éolien — tarif annuel d'une réserve de superficie | 167 | 242 | Oui | MAJ |
| > Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques | 198 | 782 | Oui | DA |
| > Frais de vente et de location de terrains | 560 | 596 | Oui | DA |
| > Location et concessions | 16 850 | 18 099 | Oui | MAJ |
| > Frais d'administration | 155 | 109 | Oui | DA |
| > Arpentages de terrains | 3 | 13 | Oui | DA |
| > Frais d'inscription aux tirages au sort | 169 | 170 | Oui | DA |
| **Total partiel** | **20 392** | **22 348** | | |
| **Total** | **84 948** | **145 714** | | |

1 Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

2 Légende (voir p.56).

3 Les revenus d'exploitation minière de 2013-2014 et 2014-2015 excluent une somme de 20 millions de dollars qui a fait l'objet de virement au Fonds des ressources naturelles. Ces revenus sont présentés dans le volet patrimoine minier du Fonds.

## TABLEAU 48 – FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

| Catégorie de revenus | 2013-2014 (k$) | 2014-2015[1] (k$) | Tarif indexé | Base de fixation[2] |
|---|---|---|---|---|
| **Volet foncier** | | | | |
| **Ventes de biens et services** | | | | |
| Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale | 40 199 | 37 272 | Oui | PR |
| Ventes enregistrements cadastraux | 4 202 | 3 641 | Oui | PR |
| Services rendus par les bureaux de la publicité des droits | 81 984 | 80 298 | Oui | PR |
| Ventes de biens et services divers | 1 357 | 1 282 | Oui | PR |
| Total — Volet foncier | 127 742 | 122 493 | | |
| **Volet géographique** | | | | |
| **Ventes de biens et services** | | | | |
| Services spécialisés en information géographique | 5 741 | 4 184 | Oui | RC |
| Ventes de biens et services divers | 1 059 | 879 | Oui | PR |
| Total — Volet géographique | 6 800 | 5 063 | | |
| **Total** | **134 542** | **127 556** | | |

1 Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

2 Légende (voir p.56).

## TABLEAU 49 – FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

| Catégorie de revenus | 2013-2014 (k$) | 2014-2015[1] (k$) | Tarif indexé | Base de fixation[2] |
|---|---|---|---|---|
| **Volet efficacité et innovation énergétiques** | | | | |
| **Droits et permis — Autres** | | | | |
| > Redevances sur l'énergie | 30 236 | 40 627 | Non | DA |
| Total — Volet efficacité et innovation énergétiques | 30 236 | 40 627 | | |
| **Volet gestion des hydrocarbures[3]** | | | | |
| **Droits et permis — Autres** | | | | |
| > Bail d'exploitation et d'utilisation | 64 | 49 | Oui | PR |
| > Permis de recherche — pétrole, gaz naturel et réservoir souterrain | 1 109 | 973 | Oui | PR |
| > Permis de recherche — saumure | 13 | 10 | Oui | PR |
| > Autres permis | 4 | 0 | Oui | PR |
| **Ventes de biens et services** | | | | |
| > Formules et documents | 5 | 4 | Oui | MAJ |
| > Frais d'administration | 5 | 9 | Oui | PR |
| Total — Volet gestion des hydrocarbures | 1 200 | 1 045 | | |
| **Volet patrimoine minier** | | | | |
| **Droits et permis - ressources minières** | | | | |
| > Exploitation minière | 20 000 | 20 000 | Non | MAJ |
| Total — Volet patrimoine minier | 20 000 | 20 000 | | |
| **Total** | **51 436** | **61 672** | | |

1 Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2014-2015 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

2 Légende

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- selon le prix de revient (PR);
- de façon à récupérer des coûts (RC);
- par décision administrative (DA).

3 Intégration du volet gestion des hydrocarbures le 1er avril 2013.

# ANNEXE III - Plan d'ensemble d'efficacité énergétique

La Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques, adoptée en 2011, vise à favoriser et à promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques. Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) a la responsabilité d'établir le contenu des programmes et des mesures en matière d'efficacité énergétique ainsi que le contenu des programmes et des mesures concernant l'innovation énergétique.

En 2014-2015, les programmes du BEIE ont permis de retourner à l'économie québécoise 88,6 % des dépenses totales du BEIE, soit 42,7 millions de dollars, contribuant ainsi à créer de la richesse dans l'économie, à réduire notre empreinte environnementale et à favoriser l'émergence de nouvelles technologies.

Les programmes du BEIE sont entièrement financés par la quote-part annuelle versée par les distributeurs d'énergie et le Fonds vert. Toutefois, la reddition de comptes liée aux activités soutenues par le Fonds vert se fait par l'entremise du bilan du Plan d'action sur les changements climatiques effectué par le MDDELCC.

TABLEAU 50 – RÉSULTATS DE PARTICIPATION PAR PROGRAMME
BUREAU DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUES 2008-2015

| Programme | Source de financement | Nombre de participants | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2008-2015 |
| **Résidentiel** | | | | | | | | | |
| **Novoclimat** | | | | | | | | | |
| > Volet unifamilial[1] | Quote-part | 2 903 | 2 913 | 3 757 | 3 094 | 2 856 | 2 806 | 792 | 19 121 |
| > Volet logements[2] | Quote-part | 723 | 1 830 | 2 067 | 2 910 | 2 963 | 3 667 | 2 691 | 16 851 |
| **Rénoclimat** | | | | | | | | | |
| > Visites D | Quote-part | 13 303 | 19 605 | 5 247 | 9 733 | 4 158 | 16 283 | 21 006 | 89 335 |
| > Visites E | Quote-part | 6 510 | 10 852 | 13 656 | 4 192 | 5 012 | 6 881 | 13 222 | 60 325 |
| **Éconologis** | | | | | | | | | |
| > Volet 1 | Quote-part | 12 892 | 13 752 | 12 232 | 11 289 | 6 094 | 6 681 | 6 756 | 69 696 |
| > Volet 2 (adresses) | Quote-part | 9 968 | 8 300 | 6 895 | 6 305 | 3 334 | 2 348 | 2 252 | 39 402 |
| **Affaires** | | | | | | | | | |
| **Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments**[3] | Quote-part | s.o. | 3 | 33 | 11 | 9 | 1 | 0 | 57 |
| **ÉcoPerformance**[3,4] | Quote-part | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 7 | 9 | 16 |
| **Nouvelles technologies** | | | | | | | | | |
| **Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)**[3,5] | Quote-part | 9 | 15 | 20 | 22 | 15 | 4 | 0 | 85 |
| **Technoclimat**[3,5] | Quote-part | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 1 | 13 | 14 |

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

1 Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet maison.

2 Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 – volet petit bâtiment multilogement.

3 Projets acceptés.

4 La reddition de comptes liée au programme a débuté en 2014-2015.

5 Les prévisions d'économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et devront être validées une fois ceux-ci terminés.

TABLEAU 51 – RÉSULTATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR PROGRAMME
BUREAU DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUES 2008-2015

| Programme | Source de financement | Économies d'énergie (tonne équivalent pétrole – TEP) | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2008-2015 |
| **Résidentiel** | | | | | | | | | |
| **Novoclimat** | | | | | | | | | |
| > Volet unifamilial[1] | Quote-part | 1 687 | 1 693 | 2 188 | 1 794 | 1 517 | 400 | 157 | 9 436 |
| > Volet logements[2] | | 227 | 545 | 632 | 871 | 895 | 1 020 | 729 | 4 919 |
| **Rénoclimat** | | | | | | | | | |
| > Visites D | Quote-part | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| > Visites E | | 2 587 | 4 354 | 5 432 | 1 735 | 2 019 | 3 318 | 6 352 | 25 797 |
| **Éconologis** | | | | | | | | | |
| > Volet 1 | Quote-part | 339 | 360 | 320 | 295 | 157 | 172 | 174 | 1 817 |
| > Volet 2 (adresses) | | 269 | 224 | 186 | 170 | 90 | 64 | 61 | 1 064 |
| **Affaires** | | | | | | | | | |
| **Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments**[3] | Quote-part | s.o. | 29 | 486 | 489 | 235 | 6 | 0 | 1 245 |
| **ÉcoPerformance**[3,4] | Quote-part | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 4 998 | 160 | 5 158 |
| **Nouvelles technologies** | | | | | | | | | |
| **Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)**[3,5] | Quote-part | n.d. | 38 | 1 246 | 757 | 43 | 112 | 0 | 2 197 |
| **Technoclimat**[3,5] | Quote-part | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 2 | 437 | 439 |
| Total - BEIE | | 5 109 | 7 243 | 10 490 | 6 111 | 4 956 | 10 093 | 8 070 | 52 072 |

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des arrondis.

1 Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 - volet maison.

2 Incluant les homologations de Novoclimat 2.0 - volet petit bâtiment multilogement.

3 Projets acceptés.

4 La reddition de comptes liée au programme a débuté en 2014-2015.

5 Les prévisions d'économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et devront être validées une fois ceux-ci terminés.

Prendre note que le Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) a été fusionné au programme Technoclimat en octobre 2013. Ainsi, aucun nouveau projet n'a été approuvé dans le cadre du PAIE depuis. Toutefois, les engagements qui y sont rattachés demeurent valides jusqu'à ce que les projets soutenus avant octobre 2013 arrivent à leur fin.

# TECHNOCLIMAT

Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques encourage le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies émergentes ainsi que des réductions des émissions de GES, en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation, y compris la recherche-développement, la démonstration, le mesurage, la précommercialisation et la diffusion.

En 2014-2015, 13 nouveaux projets en matière d'innovation technologique ont été acceptés dans le programme Technoclimat. Le financement de ces projets provient de la quote-part des distributeurs d'énergie.

## TABLEAU 52 – PROJETS ACCEPTÉS DANS LE PROGRAMME TECHNOCLIMAT EN 2014-2015

| N° | Liste des projets | Aide financière accordée |
|---|---|---|
| 1 | Raffinage du biogaz pour la liquéfaction | 1 347 810 $ |
| 2 | Programmation des moteurs des véhicules commerciaux pour réduire la consommation de carburant | 243 450 $ |
| 3 | Babillard électronique pour le transport du bois en forêt privée | 61 898 $ |
| 4 | Procédé de fabrication de biodiesel écoénergétique de haute qualité | 923 500 $ |
| 5 | Production d'électricité renouvelable à partir de biomasse résiduelle | 1 000 000 $ |
| 6 | Projet d'habitation communautaire pour démontrer la faisabilité et la rentabilité des bâtiments à basse consommation énergétique et faire connaître les principes des enveloppes à haute résistance | 385 772 $ |
| 7 | Système adaptatif de réduction des émissions de $NO_x$ et $CO_2$ d'une génératrice embarquée sur véhicule électrique de basse vitesse | 100 000 $ |
| 8 | Outils pour la gestion de la demande locale d'énergie des clients résidentiels avec sources d'énergie renouvelable | 100 000 $ |
| 9 | Plateforme de covoiture multimodale | 235 500 $ |
| 10 | Procédé pour la production d'un biocarburant liquide à partir du biométhane | 3 000 000 $ |
| 11 | Transformation de camions aspirateurs (vacuum) et pression au gaz naturel vert | 251 214 $ |
| 12 | Procédé d'électrolyse membranaire pour la production d'hydroxyde de lithium de qualité batterie | 3 000 000 $ |
| 13 | Filtration de boues d'huiles et de graisses alimentaires et valorisation énergétique du gâteau de filtration | 269 250 $ |

# ANNEXE IV - Liste des acronymes

| Acronyme | Nom de l'organisation |
|---|---|
| AQLPA | Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique |
| BEIE | Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques |
| CAPERN | Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles |
| CDD | Commissaire au développement durable |
| CMAVI | Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention |
| EES | Évaluations environnementales stratégiques |
| ETC | Équivalent temps complet |
| GES | Gaz à effet de serre |
| ISQ | Institut de la statistique du Québec |
| LGCE | Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État |
| MAMOT | Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire |
| MDDELCC | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques |
| MEIE | Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations |
| MERN | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles |
| MFFP | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs |
| MFQ | Ministère des Finances |
| MJQ | Ministère de la Justice |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MRN | Ministère des Ressources naturelles |
| MRNF | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune |
| MTQ | Ministère des Transports |
| ODM | Octroi des droits miniers |
| ONE | Office national de l'énergie |
| OVT | Occupation et vitalité des territoires |
| PAIE | Programme d'aide à l'innovation en énergie |
| PDEIPH | Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées |
| SIDEX | Société d'investissement dans la diversification de l'exploration |
| SLRI | Service en ligne de réquisition d'inscription |
| SPN | Secrétariat au Plan Nord |
| SQPH | Semaine québécoise des personnes handicapées |

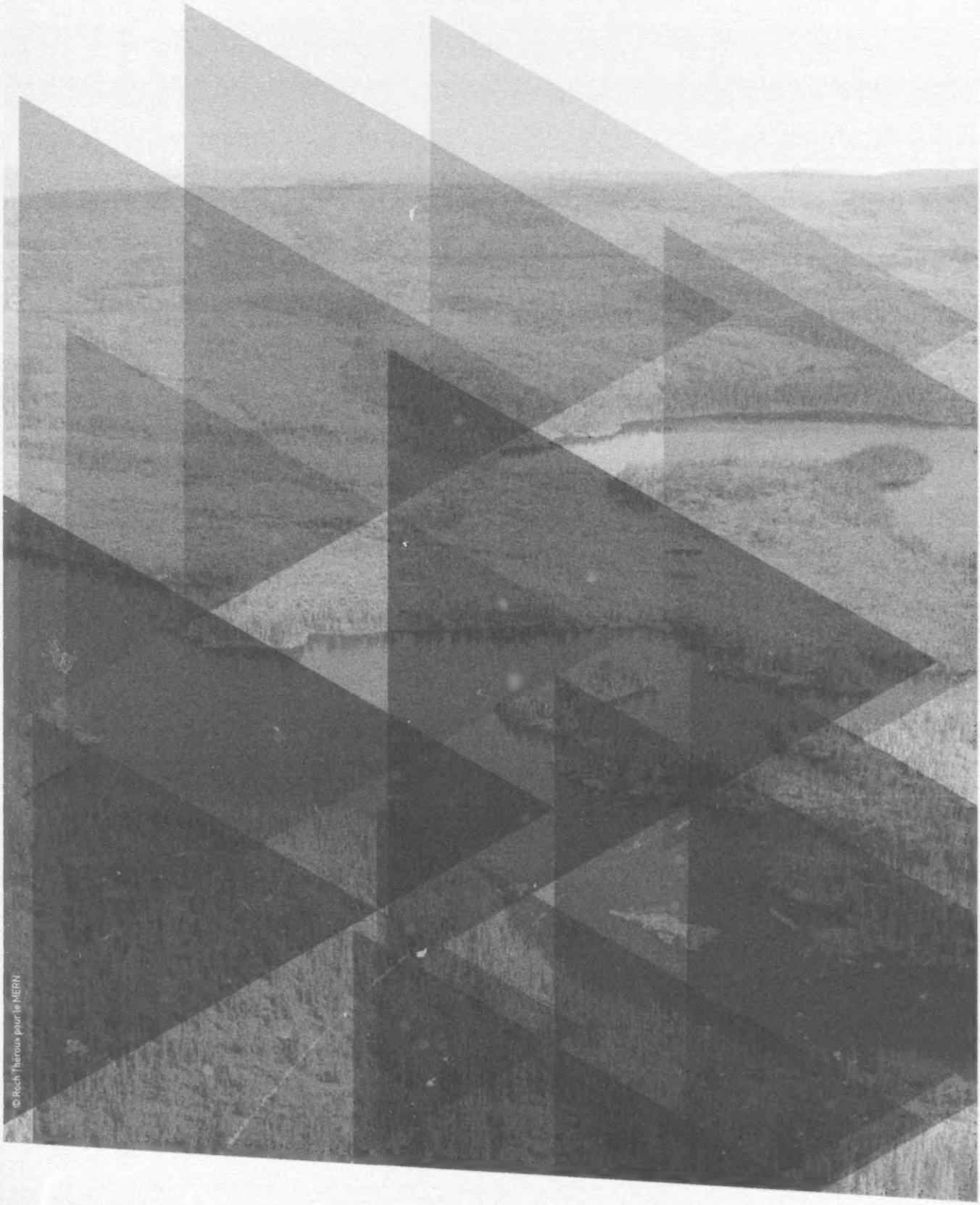


*Énergie et Ressources naturelles*
Québec